

Rapport de gestion de l'ordonnateur sur le compte financier 2021

La circulaire du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2022 précise que « le compte financier est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Ce document est distinct de l'annexe des comptes annuels produite par l'agent comptable. Le rapport de gestion représente le « corollaire », en exécution, de la note de l'ordonnateur ayant accompagné, en prévision, le vote du budget initial et des budgets rectificatifs.

En cohérence avec les éléments développés en prévision dans la note de l'ordonnateur, le rapport de gestion a pour objet de commenter et d'analyser :

- L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé, en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en budgets initial et rectificatif,
- L'équilibre financier qui en résulte (besoin de financement et sa couverture),
- La soutenabilité de l'exécution.

Dans ce cadre, il est notamment recommandé de présenter et commenter les taux d'exécution en dépenses et en recettes permettant de mesurer la qualité de la prévision budgétaire. Dans un premier temps, les événements imprévus pouvant justifier les écarts entre prévision et exécution seront expliqués de manière circonstanciée et, dans un second temps, les taux d'exécution de l'exercice écoulé seront analysés au regard des taux d'exécution des exercices antérieurs : en particulier, une récurrence de taux d'exécution inférieurs à 90 % doit interpeller quant à la sincérité des prévisions. »

L'objet de la présente note porte sur le rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exercice budgétaire 2021. Il reprend une structure de présentation et d'analyse similaire à celle retenue dans les notes de l'ordonnateur pour le budget rectificatif de l'exercice 2021. Cela vise à permettre, pour les administrateurs et les autorités chargées du contrôle, d'une part, la compréhension des événements survenus durant l'exercice et leurs conséquences sur la situation financière de l'établissement, et d'autre part, la comparaison entre prévision et exécution. Enfin, le rapport de gestion relatif à l'exécution du budget de l'année 2021 permettra d'éclairer la présentation du premier budget rectificatif de l'année 2022, étant donné qu'après la clôture de l'exercice, il convient de reprogrammer sur l'exercice 2022 les opérations de dépenses et ou de recettes n'ayant pu être réalisées en 2021, notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles. A noter que l'exercice 2021 est le dernier au cours duquel sera présenté en budget annexe le budget de la Fondation NIT, cette dernière ayant cessé son activité au 31 décembre 2021, au profit de la Fondation de Coopération Scientifique « ID+ Lorraine » qui lui a succédé.

Ainsi, ce rapport de gestion présentera et analysera les écarts concernant les autorisations budgétaires et le solde budgétaire entre le budget rectificatif et le compte financier (partie 1). Il commentera ensuite les impacts des évolutions du solde budgétaire et des opérations non budgétaires sur l'équilibre financier de l'établissement et sa trésorerie (partie 2). Enfin, il analysera les conséquences de l'exécution 2021 sur la situation patrimoniale présentée avec le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et le tableau de financement de l'investissement et la variation du fonds de roulement (partie 3).

1. Autorisations budgétaires

1.1. Tableau des emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois Etat définitif pour l'année 2021 a été arrêté à 6 212 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé) par le Ministère. Pour mémoire, au budget rectificatif 2021, il a été voté à 6 207 ETPT. L'écart entre la notification d'emplois de septembre présentée au budget rectificatif et la notification définitive provient principalement de la révision à la hausse des contrats des personnels de santé (+1,16), de six contrats doctoraux (+2 en tiers d'année) financés par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et de la création de sept emplois « chaires de professeur junior » (+2,33 en tiers d'année) également financés sur crédits issus de la LPR.

Le tableau ci-dessous reprend les prévisions d'emplois votées au budget rectificatif et leur consommation sur l'exercice 2021 par statut d'emploi et par plafond.

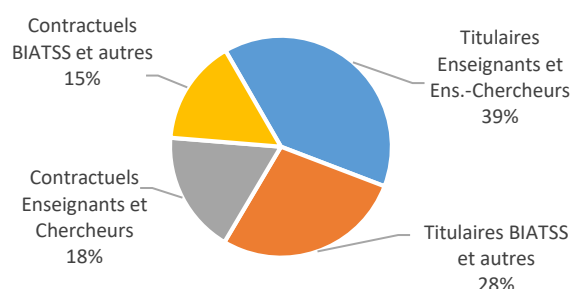
Nombre d'ETPT	Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors plafond Etat		Emplois sous plafond Etablissement	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Statut d'emploi						
TITULAIRES	5 133	4 615			5 133	4 615
CONTRACTUELS	1 074	1 216	1 079	1 074	2 153	2 290
Ensemble	6 207	5 831	1 079	1 074	7 286	6 905
Taux de consommation des emplois	94%		100%		95%	

La consommation d'ETPT réelle au cours de l'exercice 2021 a été de 6 905 ETPT, soit une non consommation de 381 ETPT dont 376 sur plafond Etat.

Les titulaires représentent les 2/3 des ETPT de l'établissement.

A noter que parmi les 2 290 ETPT de personnels contractuels, 470 sont en CDI (18%).

Répartition des ETPT par catégorie de personnels et d'emploi



Par rapport à 2020, le nombre d'ETPT consommé sur le plafond Etat est en diminution de 9, dont 55 titulaires compensés par 46 personnels contractuels.

Concernant les emplois financés hors plafond Etat, le plafond d'emplois a été arrêté à 1 079 ETPT au budget rectificatif. La quasi-totalité de ces emplois a été consommée, puisque le nombre d'ETPT consommés en 2021 sur ce plafond est de 1 074 ETPT. Le nombre d'ETPT financés hors plafond Etat est en augmentation de 55 par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse se traduit et s'explique par une forte augmentation des dépenses de personnels (+5,5%) sur les dépenses prises en charges directement à partir des ressources contractuelles des entités (cf. point. 1.3.1).

Il convient de préciser que le Conseil d'Administration arrête le plafond global des emplois. La limite des emplois autorisés porte, d'une part, sur le plafond des emplois fixé par l'Etat et, d'autre part, sur le plafond global de l'établissement (plafond des emplois fixé par l'Etat + plafond des emplois financés hors plafond Etat). Ainsi, le total des ETPT consommés en 2021 représente 95% du plafond global. Par rapport à 2020, le nombre de contractuels est en augmentation de 101 ETPT tous plafonds confondus, progression similaire à celle constatée entre 2019 et 2020 (+104 ETPT).

L'établissement n'est actuellement pas en capacité de consommer la totalité des emplois sous plafond Etat, principalement les titulaires de la fonction publique, car le montant des crédits de personnels alloués dans le cadre de la SCSP (Subvention pour Charges de Service Public) est quant à lui entièrement consommé.

1.2. Les recettes

Le montant total des recettes globalisées et fléchées encaissées en 2021 s'élève à 645,99 M€. 5,21 M€ de recettes attendues n'ont pas été encaissées, soit un taux de réalisation de 99,2%. Par rapport à l'exercice 2020, les recettes encaissées sont en très forte augmentation, de plus de 33 M€. La réalisation des recettes par budget est retracée dans le tableau ci-après, en distinguant les recettes globalisées des recettes fléchées pour le budget principal.

Recettes / Encaissements en M€	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non réalisées	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
FONDATION	1,033	1,127	1,315	-0,189	117%	0,282	27,3%
BUDGET PRINCIPAL	611,834	650,070	644,673	5,398	99%	32,838	5,4%
Fonctionnement courant	538,676	553,675	557,039	-3,363	101%	18,363	3,4%
Opérations pluriannuelles	73,158	96,395	87,634	8,761	91%	14,476	19,8%
TOTAL DES RECETTES	612,868	651,197	645,988	5,209	99%	33,120	5,4%
Recettes Globalisées	567,374	584,798	585,877	-1,079	100%	18,504	3,3%
Recettes Fléchées	44,461	65,272	58,796	6,476	90%	14,335	32,2%

La Fondation a encaissé davantage de recettes que prévu, la prévision ayant été dépassée de 17%, pour un total de 1,32 M€ encaissé. C'est 0,19 M€ de don non budgété qui a finalement été encaissé en 2021. Les recettes perçues en 2021 par la Fondation sont en augmentation de 27% par rapport à 2020 (+ 0,28 M€). Les recettes perçues proviennent de 73 entreprises différentes, ainsi que de particuliers.

Cette augmentation résulte du fait que certains mécènes ont fait le choix de verser la totalité de leur apport sur les projets portés par la Fondation dès la signature de la convention, sans échelonner ces versements comme cela avait pu être prévu au budget rectificatif. Les fonds obtenus concernent essentiellement le financement de chaires (0,85 M€, soit près des 2/3 des recettes), comme la Chaire EREM, Metal Liquide, Plus, Circuits Imprimés, Bio4solutions ou encore Solidification.

Pour le budget principal, le taux d'encaissement des recettes prévues au budget s'élève à 99,2%. Les recettes ont ainsi été surestimées de 5,40 M€. Dans le détail, les recettes sur les opérations pluriannuelles ont été surestimées de 8,76 M€, tandis que les recettes prévues pour le fonctionnement courant de l'établissement ont été sous-estimées de 3,36 M€.

Par rapport à l'exercice 2020, les recettes encaissées sur le budget principal sont en augmentation de 32,84 M€. L'augmentation des recettes concerne le budget de fonctionnement courant de l'établissement, avec des recettes en hausse de plus de 18 M€ (+3,4%) par rapport à 2020. L'augmentation des recettes par rapport à 2020 provient également des recettes perçues sur les opérations pluriannuelles qui augmentent de plus de 14 M€ par rapport à l'exercice précédent (+19,8%), cela concernant essentiellement des opérations financées sur recettes fléchées. Pour rappel, les recettes des opérations pluriannuelles sont accordées en contrepartie de dépenses identifiées par le financeur et dont il convient d'assurer la justification.

De manière synthétique, l'écart constaté du fait d'une prévision inférieure à la réalisation porte sur la SCSP (cf. point suivant) et les financements de l'Etat et concerne principalement le fonctionnement courant de l'établissement, alors que la non réalisation en recette provient essentiellement de la programmation faite sur les opérations pluriannuelles.

La répartition des recettes par compte budgétaire est retracée dans le tableau ci-dessous :

Recettes / Encaissements en M€ BUDGET PRINCIPAL (BP)	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non réalisées	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
SCSP	493,733	497,140	501,563	-4,423	101%	7,829	1,6%
Fiscalité affectée	3,686	3,771	3,771	0,000	100%	0,085	2,3%
Autres financements de l'Etat	7,654	12,596	12,927	-0,331	103%	5,273	68,9%
Autres financements publics	50,274	67,333	57,774	9,559	86%	7,500	14,9%
Recettes propres	56,487	69,230	68,638	0,592	99%	12,151	21,5%
TOTAL DES RECETTES BP	611,834	650,070	644,673	5,398	99%	32,838	5,4%

Par rapport à 2020, les principales augmentations portent sur la SCSP (+7,83 M€), et les recettes propres (+12,15 M€). Cette dernière hausse agrège les augmentations constatées sur les recettes de formation provenant du développement de l'apprentissage, et sur les droits d'inscription suite à la mise en place des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. Les augmentations sont également marquées sur les autres financements publics (+7,5 M€) et les autres financements de l'Etat (+5,3 M€), comme cela a été prévu au budget rectificatif.

Le détail des augmentations par rapport à 2020 et des éventuels écarts par rapport au budget rectificatif est présenté dans les paragraphes ci-dessous, par compte budgétaire.

1.2.1. La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

Parmi les recettes du budget principal, la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), d'un montant de 501,56 M€, représente près de 78% de ces recettes. 452,62 M€ sont alloués au titre du financement de la masse salariale et 48,94 M€ en crédits de fonctionnement. La SCSP est en augmentation de 7,83 M€ par rapport à 2020.

Pour cette augmentation, 6,31 M€ correspondent à des recettes allouées au titre du financement de la masse salariale, dont :

- 5,26 M€ de nouveaux moyens alloués en 2021 se répartissant ainsi :
 - o 3,21 M€ au titre de la LPR, dont 2,18 M€ pour la refonte du régime indemnitaire des Enseignants-chercheurs et enseignants du second degré et 0,38 M€ pour sept chaires de professeur junior ;
 - o 0,37 M€ pour la loi ORE ;
 - o 0,36 M€ au titre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » ;
 - o 0,34 M€ pour la révision de l'IFSE des corps ITRF et de bibliothèques ;
 - o 0,29 M€ pour la réforme des études de santé ;
 - o 0,21 M€ pour le nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail ;
 - o 0,18 M€ pour la mise en œuvre du congé pour projet pédagogique ;
- 0,70 M€ provenant de la variation des moyens alloués pour des actions spécifiques, dont les principales actions sont détaillées ci-après ;
- 0,35 M€ de crédits issus du Plan de Relance, qui vient compléter les financements dédiés à la mise en œuvre de la réforme des études de santé (0,24 M€) et de la loi ORE (0,11 M€).

Le reste de l'augmentation de 1,53 M€ est destiné à financer des dépenses de fonctionnement de l'établissement, dont 0,92 M€ provient de la LPR au titre des moyens aux laboratoires, 0,39 M€ pour des actions spécifiques financées par l'Etat et 0,16 M€ pour des opérations de mise en accessibilité et en sécurité.

Concernant les principales actions spécifiques (fonctionnement et masse salariale confondus) financées par l'Etat en 2021 et présentant un caractère exceptionnel, on peut noter :

- 1,41 M€ au titre de la compensation des dépenses afférentes à la crise sanitaire, incluant la prolongation des contrats doctoraux, les dispositifs de tutorat, la compensation des achats de tests COVID ou encore l'accompagnement psychologique des étudiants ;
- 1,1 M€ pour les moyens négociés dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion avec l'Etat ;
- 0,92 M€ au titre du remboursement des charges salariales sur heures complémentaires en application de la Loi TEPA permettant d'apurer la dette constatée par l'Etat à l'égard de l'établissement, et dont la perception n'était pas prévue au budget rectificatif ;
- 0,80 M€ au titre du soutien de la trajectoire financière de l'établissement ;
- 0,18 M€ concernant l'enveloppe « transformation pédagogique » de la réforme des études de santé ;
- 0,10 M€ pour la formation des enseignants chercheurs au numérique, financée sur le Plan de relance.

La SCSP perçue en 2021 est par ailleurs plus importante de 4,42 M€ que celle prévue au budget rectificatif.

Par rapport à la notification intermédiaire, la dotation finale de l'Etat a notamment intégré en plus :

- Le financement du remboursement des charges salariales sur heures complémentaires en application de la Loi TEPA permettant d'apurer la dette constatée par l'Etat à l'égard de l'établissement pour 0,92 M€ ;
- Le soutien de la trajectoire financière de l'établissement pour 0,80 M€ ;
- La compensation des dépenses afférentes à la crise sanitaire pour 0,74 M€ ;
- Le financement de chaires de professeur junior (CPJ) pour 0,38 M€ ;
- La révision de l'IFSE pour les personnels ITRF et bibliothèques pour 0,34 M€ ;
- Le financement du nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail pour 0,21 M€ ;
- Des moyens supplémentaires au titre de la réforme des études de santé pour 0,18 M€ ;
- Le financement complémentaire de 0,20 M€ au titre des opérations immobilière de mise en accessibilité et en sécurité des locaux ;
- La prise en charge des indemnités et frais de déplacement des membres du CNU pour 0,17 M€ ;
- Le financement d'un projet recherche et innovation dans le cadre du DSG pour 0,16 M€.

A noter que la majorité de ces moyens nouveaux concernait un remboursement de dépenses déjà réalisées (Loi TEPA), qui n'avaient pas de contrepartie directe (soutien à la trajectoire financière), ou pour d'autres, des dépenses qui seront effectuées seulement en 2022 (CPJ, référentiel des médecins, projet DSG ou opérations immobilières).

1.2.2. La contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC encaissée en 2021 s'élève à 3,77 M€, soit le même montant que celui attendu au budget rectificatif.

Elle représente 0,6% des recettes encaissées en 2021. La CVEC perçue provient pour :

- 2,61 M€ au titre du solde concernant l'année universitaire 2020-2021,
- 1,16 M€ de l'année universitaire 2021-2022, correspondant à la moitié de la part fixe de 42 € rapportée à 55 214 d'étudiants inscrits au 15 octobre 2021.

Elle est en légère augmentation de 0,09 M€ par rapport à 2020.

1.2.3. Les financements publics du budget principal hors SCSP

Les financements publics (cf. lignes autres financements de l'Etat et autres financements publics) **représentent 11 % des recettes encaissées en 2021, soit 70,70 M€, en augmentation de 12,77 M€ par rapport à 2020. Parmi ceux-ci, 66,70 M€ sont suivis sur des opérations pluriannuelles, soit 94%.** Cela concerne tous les projets bénéficiant d'une subvention publique (PIA, Plan de Relance, CPER, ANR, Europe, Collectivités territoriales, autres financeurs publics).

Par rapport à 2020, les financements de l'Etat hors SCSP sont en hausse de 5,27 M€ et s'élèvent à 12,93 M€, ce qui représente 2% des recettes encaissées en 2021. Ceci inclut notamment les financements de l'Etat pour les loyers d'investissement des deux partenariats public-privé pour 2,92 M€, ainsi que les avances versées pour les opérations immobilières en cours dans le cadre du CPER 2015-2020 pour 4,1 M€ et du Plan de Relance pour 2,47 M€, et les projets « recherche » et « numérique » financés dans le cadre du CPER 2021-2027 pour 1,23 M€.

Les autres financements publics encaissés en 2021 s'élèvent à 57,77 M€, soit 9% des recettes de l'année. Ils sont en hausse de 7,5 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation provient des financements européens (+7,4 M€), de l'ANR (+1,31 M€) et de la Région (+0,56 M€) alors que les autres types de financements publics sont en baisse (-1,77 M€).

Les financements de l'ANR sont quant à eux en hausse de 1,31 M€ en 2021 et **représentent 22,02 M€,** dont 8,3 M€ au titre de la période probatoire de l'I-SITE LUE. Cela inclut également les premiers versements au titre des PIA ORION (1,85 M€) et SIRIUS (1,52 M€), de l'abondement 2020 pour l'Institut Carnot ICEEL (1,08 M€) et du plan de relance visant à préserver l'emploi « R&D » (0,7 M€), ainsi que la perception des intérêts de la dotation non consommables de 330 M€ (1,56 M€ pour 2 mois), dans le cadre de LUE pérennisé. Ceci permet de masquer la baisse des recettes sur le projet LUE probatoire entre 2020 et 2021 (-4,33 M€).

Les financements issus de l'Union Européenne encaissés en 2021 s'élèvent à 14,25 M€, en augmentation de 7,4 M€ par rapport à 2020. Ils comprennent notamment les soldes du projet Hôpital Virtuel terminé fin 2019 pour 2,75 M€, des projets justifiés du CPER Recherche 2015-2020 pour 2,65 M€ et du projet ResEx (spectromètre de masse d'extrême résolution) pour 0,79 M€, ainsi que le versement d'avance dans le cadre du Mundus DENSYS pour 1,7 M€.

Les financements de la Région encaissés en 2021 s'élèvent à 8,79 M€, en hausse de 0,56 M€ par rapport à 2020. Ils comprennent notamment les soldes du projet PACTE Grandes Ecoles pour 1,64 M€ et des opérations Campus pour 1,21 M€ (Biologie-Santé pour 0,91 M€ et Gestion-Management pour 0,3 M€). Ils intègrent également le financement des opérations justifiées du CPER Recherche 2015-2020 pour 1,16 M€, ainsi que la subvention de fonctionnement (0,7 M€) de l'école de sage-femme transférée du CHRU à l'Université en 2021.

Les autres subventions publiques encaissées en 2021 s'élèvent à 12,71 M€, en baisse de 1,77 M€ par rapport à 2020. Ce sont plus de 500 opérations qui bénéficient de ces financements en provenance de plus de 160 financeurs différents, dont les principaux sont l'Université Franco-Allemande (1,1 M€ en 2021), les Métropoles de Nancy (0,95 M€) et de Metz (0,63 M€), ainsi que le conseil départemental de Moselle (0,37 M€) et la communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (0,34 M€). En 2021, l'université a également perçu des subventions de ses partenaires habituels tels que l'ARS (3,8 M€ dont 0,55 M€ de subvention), le CHRU (2 M€ dont 0,63 M€ de subvention) ou le CNRS (1 M€ dont 0,44 M€ de subvention). A noter que parmi ces financements, figure l'Agence Europe Education Formation (0,86 M€) pour la mobilité ERASMUS, alors que ces subventions relèvent des fonds européens.

Par rapport au budget rectificatif, le taux de réalisation de ces recettes est de 88%. Le principal écart se situe sur les financements publics autres que l'Etat, pour lesquels 9,56 M€ de recettes prévues n'ont pas donné lieu à encaissement, dont plus de 8 M€ sur des fonds européens et régionaux. Concernant les recettes non encaissées en provenance de l'UE, il s'agit soit de projets justifiés en 2019 et 2020 dont l'université est en attente du versement du solde (Gisfi Tech, Impacte, Explor, Newfibre), soit de projets dont les justificatifs de demande d'acompte n'ont pas été transmis à fin 2021 (Implant, Talisman, Agrovalor18, Suschemproc19), soit de projets pour lesquels des avances étaient attendues (1,7 M€ pour le Mundus GENIAL) et ont été versées en janvier 2022. Concernant les fonds régionaux, le principal écart porte sur le versement attendu en fin d'année d'une avance de près de 2 M€ concernant le projet PACTE Compétences, avance reçue en début d'année 2022.

1.2.4. Les recettes propres du budget principal

Les recettes propres représentent 10,6 % des recettes encaissées en 2021, soit 68,64 M€. Le taux de réalisation de ces recettes est de 99%. Les recettes générées par l'activité de l'établissement sont issues des droits d'inscription (14,49 M€), de la formation continue ou par apprentissage et des diplômes propres (24,74 M€, dont 15,76 M€ au titre de l'apprentissage), de la collecte de la taxe apprentissage (2,45 M€), des contrats de la recherche à long terme (0,67 M€), des produits issus des activités de valorisation de la recherche (4,69 M€), des subventions allouées par des financeurs hors de la sphère publique (1,79 M€), des dons (0,36 M€ en dehors des dons perçus par la Fondation) et des « autres recettes » (19,40 M€).

RECETTES PROPRES PAR ORIGINE du Budget Principal (en M d'€)	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non réalisées	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Droits d'inscription	12,032	14,498	14,489	0,010	100%	2,457	20,4%
DU, Formation continue, Apprentissage	11,115	19,896	24,774	-4,878	125%	13,659	122,9%
Taxe d'apprentissage	2,384	2,540	2,449	0,091	96%	0,065	2,7%
Contrats & prestat° de recherche hors ANR	0,728	0,662	0,672	-0,009	101%	-0,056	-7,7%
Valorisation	4,822	6,056	4,693	1,363	77%	-0,128	-2,7%
Subv. acteurs privés (Asso., Fondations, ...)	1,199	1,600	1,794	-0,193	112%	0,595	49,6%
Dons et legs	0,309	1,159	0,366	0,793	32%	0,057	18,6%
Autres recettes	23,904	22,818	19,401	3,416	85%	-4,503	-18,8%
TOTAL RECETTES PROPRES	56,487	69,230	68,638	0,592	99%	12,151	21,5%

Parmi les « autres recettes », figurent notamment les financements pour la prise en charge des praticiens agréés-maîtres de stage des universités (PAMSU) pour 3,2 M€ de l'ARS pour 2021 et 1 M€ du CHRU pour 2018 et 2019. Les financements reçus de la Fondation NIT en 2021 s'élèvent à 1,8 M€, ainsi que les recettes issues des mises à disposition de personnels. On peut noter que les indemnités journalières de Sécurité Sociale (IJSS) s'élèvent à 0,45 M€ et les remboursements suite à trop perçu en paie à 0,37 M€ en 2021. Les IJSS sont en augmentation de plus de 20% par rapport à 2020 et 2019.

Par rapport à 2020, les recettes propres sont en augmentation de 12,15 M€ (+21,5%), et concernent principalement les recettes de formation et les droits d'inscription.

La hausse la plus importante concerne la formation, et notamment apprentissage (+13,66 M€ en 2021 par rapport à 2020 pour les financements des formations hors droits d'inscription). Le développement de la politique de formation en apprentissage portée par l'Université, favorisée par la réforme du financement de l'apprentissage, se traduit par **une augmentation très importante de ces recettes par rapport à l'exercice précédent de près de 8 M€**. En effet, les recettes budgétaires issues de l'apprentissage sont passées de 7,8 M€ en 2020 à 15,8 M€ en 2021. Cette augmentation très importante apparaît encore plus amplifiée, dans la mesure où une partie des recettes d'apprentissage, évaluée à postériori du compte financier 2020 à 5 M€, était comptabilisée dans les « autres recettes » lorsque les versements provenaient de CFA extérieurs à l'Université. Aussi, ces effets de correction expliquent dans le même temps la baisse trompeuse des « autres recettes » de 4,5 M€ entre 2020 et 2021. L'augmentation des recettes de l'apprentissage est principalement constatée au CFA de l'Université (+7,4 M€). Elle résulte de l'évolution importante du nombre d'apprentis gérés au CFA : 481 en 2019-20, 1 340 en 2020-21 et 1 811 en 2021-22. Une part de cette hausse provient du fait que plusieurs composantes ont fait le choix de rapatrier leurs formations par apprentissage au sein du CFA de l'université (IUT de Metz, IUT Nancy-Charlemagne, ENSTIB, POLYTECH Nancy notamment). Au sein de l'université, le nombre total d'apprentis est passé de 2 257 en 2019-20, à 2 835 en 2020-21 et à 3 431 en 2021-2022 (source MyReport), soit une augmentation de plus de 20% au cours des deux dernières années universitaires (ou près de 600 apprentis par an). Le CFA de l'UL gère actuellement plus de 50% des apprentis. A noter que cette hausse est favorisée par le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé en juillet 2020 pour aider les

jeunes dans la crise, qui prévoit une prime destinée à inciter les entreprises à recruter des apprentis. L'augmentation des recettes résulte également du changement du modèle économique de financement de l'apprentissage en France. Le financement d'un contrat d'apprentissage est réalisé sur la base d'un référentiel des coûts déterminé par France Compétences pour le secteur privé, et directement par les organismes publics, avec une prise en charge du CNFPT à 50%, pour les collectivités locales. La progression de l'apprentissage est la conséquence de la promulgation de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Concernant les droits d'inscription encaissés, ceux-ci sont en augmentation de 2,46 M€ (+20%) par rapport à 2020 et s'établissent à 14,49 M€ en 2021. Cette augmentation est principalement due aux encaissements des droits d'inscription applicables aux étudiants extracommunautaires (+2,21 M€).

Par rapport aux données du budget rectificatif, le taux de réalisation des recettes propres est de 99%, ce qui traduit la très bonne prévision faite sur ces recettes. Si les **recettes provenant de la formation ont été plus importantes que prévu** au budget rectificatif (+ 4,9 M€), il faut modérer cet écart dans la mesure où une partie de la prévision en apprentissage a été réalisée en « autres recettes » par les composantes ; ce qui explique que, par effet latéral, les « autres recettes » encaissées sont moins élevées que celles prévues (-3,4 M€).

Concernant **la valorisation**, le taux d'encaissement de 77%, pour 1,36 M€ de recettes prévues et non encaissées, s'explique par des recettes relatives à des contrats de recherche moins élevées que celles qui avaient pu être prévues à l'origine.

Enfin **pour les dons**, la différence entre la prévision et l'exécution est due, pour partie, au fait que les versements de la Fondation NIT ont été budgétés en dons, alors qu'ils ont été comptablement constatés comme des « autres recettes ». Ainsi, le montant des « autres recettes » en 2021 comprend les versements de la Fondation à l'Université, lesquels se sont élevés à 1,80 M€. Ces recettes ont été budgétées sur la ligne « dons et legs », pour 1,16 M€. Les versements de dons ont été beaucoup plus importants que prévus, la Fondation NIT ayant accéléré le versement de sommes avant la création de la Fondation « ID+ Lorraine ».

Il est possible de donner une analyse plus fine de la destination des recettes obtenues en faisant l'analyse des financements sur projets pluriannuels.

1.2.5. Les recettes sur opérations pluriannuelles

Dans ce paragraphe, un focus est réalisé uniquement sur les opérations pluriannuelles sans distinguer la nature des financements. **Les encaissements sur opérations pluriannuelles se montent à 87,63 M€, ce qui représente 13,6% des encaissements réalisés sur le budget principal. En 2021, ce sont 8,76 M€ de recettes prévues qui n'ont pas été encaissées.** La réalisation des recettes est détaillée ci-après selon leur destination à partir des données des tableaux 9.

RECETTES (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Contrats de Recherche	41,274	46,109	42,141	3,968	91%	0,867	2,1%
<i>dont I-SITE LUE</i>	<i>12,700</i>	<i>7,271</i>	<i>8,372</i>	<i>-1,101</i>	<i>115%</i>	<i>-4,328</i>	<i>-34,1%</i>
Contrats de Formation Continue	1,726	1,644	1,261	0,383	77%	-0,465	-27,0%
Contrats d'enseignement	15,294	25,803	20,995	4,808	81%	5,701	37,3%
Opérations Plan Campus	7,626	7,170	7,158	0,012	100%	-0,468	-6,1%
Opérations Immobilières - PP2I	2,002	8,501	9,946	-1,445	117%	7,944	396,8%
Op. pluri. d'investissement	5,236	7,168	6,133	1,035	86%	0,897	17,1%
TOTAL Opérations pluriannuelles	73,158	96,395	87,634	8,761	91%	14,476	19,8%

Parmi les contrats de recherche, on peut citer le projet I-SITE LUE pour lequel étaient prévus des versements à hauteur de 7,27 M€. 8,37 M€ ont été finalement encaissés, ce qui entraîne un décalage entre les prévisions et les encaissements de 1,1 M€. Ces recettes non budgétées mais encaissées sur le projet LUE permettent de compenser des encaissements moins importants que prévu sur de nombreuses opérations, notamment les projets FEDER Talisman (0,82 M€ prévus mais non encaissés) ou Implant (0,53 M€ non encaissés en 2021).

Parmi les contrats d'enseignement, l'écart est de 4,8 M€ par rapport à la prévision. Ceci s'explique par le fait que les avances dues au titre des projets Pacte Compétences ont été encaissées début 2022 alors qu'elles étaient attendues en fin d'année. Ces recettes non encaissées représentent près de 2 M€ de prévisions non réalisées. Il faut également signaler le projet Mundus GENIAL pour lequel 1,74 M€ de recettes était attendu, mais ces fonds ont également été encaissés début 2022, ce qui explique le décalage avec la prévision. Ces recettes sont en augmentation par rapport à 2020, du fait notamment des avances reçues pour les PIA ORION et SIRIUS (3,37 M€)

Concernant les opérations immobilières, les encaissements ont été de 1,44 M€ supérieurs aux prévisions. Ceci s'explique par le fait qu'une partie des versements obtenus en 2021 dans le cadre du PIA LUE pérennisé (1,56 M€) a été affectée au financement du DataCenter Mutualisé Lorrain (DCML), ce qui n'avait pas été prévu au budget rectificatif. Ce changement explique un décalage de 1,28 M€ de recettes en plus sur les opérations immobilières, et d'autant en moins sur le budget de fonctionnement courant de l'établissement. Par ailleurs, ces recettes ont augmenté de près de 8 M€ par rapport à 2020, grâce au versement d'une avance de 3 M€ de l'Etat pour l'opération de réaménagement du bâtiment D du Saulcy, ainsi qu'à l'apport de l'Etat dans le cadre de France Relance pour 2,47 M€, dont 1,2 M€ en avance de financement.

Enfin, **sur les opérations pluriannuelles d'investissement**, les recettes ont été inférieures de 1,04 M€ aux prévisions. Ceci concerne des encaissements moins élevés que prévu sur de nombreux projets.

Les recettes prévues en 2021 et qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement seront reprogrammées sur l'exercice 2022 au prochain budget rectificatif.

En conclusion, on peut relever que toutes les recettes sont en progression par rapport à 2020, qu'il s'agisse de la SCSP (+7,8 M€ dont +4,1 M€ au titre de la LPR), des subventions publiques (+12,8 M€) ou encore des recettes propres (+12,2 M€), et notamment du fait de la très forte progression des recettes de l'apprentissage (+8 M€).

Concernant l'augmentation des subventions, il convient de préciser qu'elle résulte du versement de nombreuses avances, celles-ci ayant augmenté de plus de 9 M€ par rapport à 2020.

Concernant l'apprentissage, l'augmentation résulte principalement de la hausse des apprentis, conséquence de la politique de développement de l'apprentissage portée par l'Université et favorisée par la politique gouvernementale (loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et plan « 1 jeune, 1 solution »), augmentation qui devrait se poursuivre en 2022.

1.3. Les dépenses budgétaires en Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

1.3.1. Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) de Masse salariale

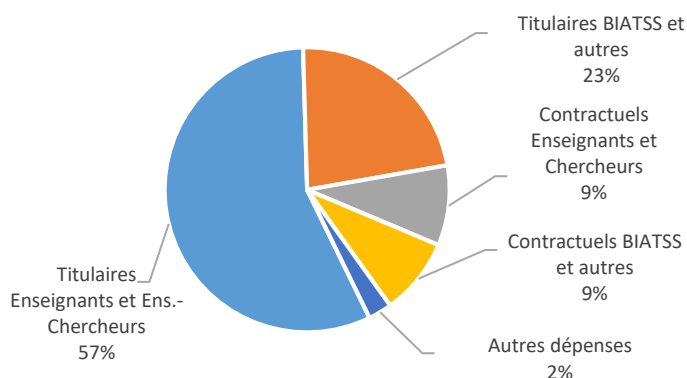
La consommation de crédits relatifs aux dépenses de personnels s'est élevée à 499,45 M€ en 2021, en augmentation de 11,16 M€ par rapport à 2020 (+2,3%). Par rapport à la prévision budgétaire faite au budget rectificatif, 1,22 M€ d'AE et CP n'ont pas été consommés. Le taux d'exécution des AE et CP est de 99,8 %. L'exécution des dépenses de personnel est conforme à la prévision budgétaire réalisée au budget rectificatif. Ainsi, les CP de personnels représentent seulement 16% des CP non consommés en 2021, alors qu'ils constituent 80 % des CP consommés. Les taux d'exécution par plafond de masse salariale et par enveloppe sont retracés dans le tableau ci-après.

Enveloppe de masse salariale AE = CP (en M d'€)	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Sous plafond Etat	433,316	440,561	441,423	-0,861	100%	8,107	1,9%
Hors plafond Etat	54,980	60,115	58,030	2,085	97%	3,050	5,5%
<i>dont Opérations Pluriannuelles</i>	24,878	25,935	24,726	1,209	95%	-0,151	-0,6%
TOTAL AE/CP DE PERSONNEL	488,296	500,676	499,452	1,224	100%	11,157	2,3%
Enveloppe hors Recherche	467,818	479,427	478,891	0,536	100%	11,072	2,4%
Enveloppe Recherche	20,477	21,249	20,562	0,688	97%	0,084	0,4%

A fin 2021, les dépenses de personnels sont en augmentation de 11,16 M€ (+2,3%), après avoir crû de 7,5 M€ (+1,6%) en 2020. Près des 3/4 de cette hausse résulte des dépenses sous plafond d'Etat.

En 2021, la rémunération totale des titulaires (396,9 M€) représente près de 80% des dépenses de la masse salariale de 499,5 M€. Les enseignants et enseignants chercheurs titulaires représentent 71% de la masse salariale des titulaires, les BIATSS et autres personnels 29%.

Répartition des dépenses
par catégorie de personnels et d'emploi



Par rapport à 2020, les dépenses de masse salariale relevant du plafond Etat et financées par la SCSP sont en augmentation de 8,11 M€ (+1,9%). Cette augmentation est due pour 70% à l'augmentation des rémunérations des personnels titulaires (+5,8 M€), bien que le nombre d'ETPT soit en baisse de 55. Le solde de 2,31 M€ relève des contractuels sous plafond Etat et correspond aux financements de l'augmentation des ETPT constatée (+46), dont les contrats doctoraux et ATER.

L'augmentation de la masse salariale des titulaires est essentiellement due aux nouveaux moyens octroyés par la LPR, qui ont impacté positivement le régime indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs pour 2,2 M€ et des BIATSS pour 0,4 M€, ainsi qu'au glissement-vieillesse-technicité (GVT) constaté à hauteur de 2,8 M€ en 2021. Le schéma d'emploi a quant à lui permis de générer une économie de 0,3 M€. De plus, les heures complémentaires des titulaires sont en hausse de près de 1 M€ par rapport à 2020 et correspondent à l'engagement pris par l'établissement au budget initial d'une dotation exceptionnelle du même montant permettant de financer une ligne spécifique du référentiel pour la reconnaissance de l'investissement des enseignants dans l'adaptation des formations nécessitée par la crise sanitaire.

Les dépenses de personnels hors plafond Etat et principalement prises en charge par les budgets propres des entités sont en augmentation de 3,05 M€ (+5,5%) par rapport à 2020. Ceci concerne essentiellement le budget de fonctionnement courant des composantes, notamment de formation, les dépenses sur opérations pluriannuelles étant stables par ailleurs. Cette augmentation est la traduction des moyens nouveaux obtenus par les composantes. Les dépenses liées à la rémunération des personnels sont en hausse de 2,11 M€ et proviennent notamment de la variation des ETPT (+55) et de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS. De plus, les autres dépenses de personnels (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, ...) sont également en hausse de 0,94 M€, dont 0,72 M€ de vacations d'enseignement supplémentaires. A noter, également, 0,52 M€ correspondant à la part salariale et patronale de la pension civile due par l'Université suite à la régularisation de la situation de 35 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et ayant été titularisés avec effet rétroactif.

En complément, le montant des heures complémentaires et des vacations d'enseignement s'élève à 21,62 M€ (18,84 M€ bruts) en 2021. Il est en augmentation de 1,7 M€ et de 0,75 M€ par rapport à 2020 et 2019.

Pour les opérations pluriannuelles, les dépenses de masse salariale sont stables par rapport à 2020 (- 0,15 M€). Les dépenses de personnels sur opérations pluriannuelles représentent seulement 5% de la masse salariale et sont précisées dans le tableau ci-après.

Enveloppe Personnel (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Contrats de Recherche	20,477	21,249	20,562	0,688	97%	0,084	0,4%
Contrats de Formation Continue	0,187	0,260	0,204	0,055	79%	0,018	9,5%
Contrats d'enseignement	3,897	4,069	3,655	0,414	90%	-0,243	-6,2%
Op. pluri. d'investissement	0,316	0,357	0,306	0,051	86%	-0,011	-3,4%
TOTAL Opérations pluriannuelles	24,878	25,935	24,726	1,209	95%	-0,151	-0,6%

1.3.2. Autorisations d'Engagement en investissement

Le montant des autorisations d'engagement en investissement consommées au cours de l'exercice 2021 est de 72 M€ pour le budget principal et représente 11% des AE consommées. Le taux d'exécution des AE d'investissement est de 94%, ce qui est un excellent taux d'exécution pour des AE d'investissement. La Fondation NIT ne disposait pas d'enveloppe d'investissement. La consommation des crédits d'AE en investissement par budget et par enveloppe est retracée dans le tableau ci-après :

Enveloppe d'Investissement AE (en M d'€)	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Enveloppe Recherche	10,322	8,818	8,297	0,521	94%	-2,025	-19,6%
Enveloppe hors Recherche	21,861	67,411	63,698	3,713	94%	41,837	191,4%
dont Fonctionnement courant	7,070	10,075	9,156	0,919	91%	2,086	29,5%
dont Opérations pluriannuelles	14,791	57,336	54,542	2,794	95%	39,751	268,8%
TOTAL AE D'INVESTISSEMENT	32,184	76,230	71,995	4,235	94%	39,811	123,7%
<i>dont opérations pluriannuelles</i>	<i>25,113</i>	<i>66,154</i>	<i>62,839</i>	<i>3,315</i>	<i>95%</i>	<i>37,726</i>	<i>150,2%</i>

On constate de prime abord une augmentation de 39,81 M€ des engagements en investissement par rapport à 2020 (+123%). Cette hausse est **essentiellement imputable aux opérations pluriannuelles. Elles représentent 87% des engagements.** A fin 2021, ce sont 4,23 M€ d'AE d'investissement prévues au budget rectificatif qui n'ont pas été consommées.

Concernant le budget d'AE prévues au budget rectificatif pour les dépenses courantes d'investissement, les consommations se sont élevées à 9,16 M€, soit supérieures de 2,1 M€ à leur niveau de 2020 (+30%), cela résulte de besoins nouveaux en investissement en 2021 qui ont été réalisés en substitution à de moindres besoins en fonctionnement, du fait des restrictions imposées par la crise sanitaire.

Pour les dépenses d'investissement sur opérations pluriannuelles, les consommations d'AE se sont élevées à 63,84 M€, soit une augmentation de 37,73 M€ par rapport à 2020, ce qui constitue une hausse de 150%. Ceci est dû à l'impact des opérations immobilières réalisées dans le cadre de France-Relance et du CPER 2015-2020, ce qui masque une baisse des engagements en investissement sur les autres catégories d'opérations pluriannuelles. Les AE d'investissement sur opérations pluriannuelles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

AE d'Investissement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Contrats de Recherche	10,322	8,818	8,297	0,521	94%	-2,025	-19,6%
Contrats de Formation Continue	0,493	0,201	0,234	-0,034	117%	-0,259	-52,5%
Contrats d'enseignement	2,237	1,024	1,147	-0,123	112%	-1,090	-48,7%
Opérations Plan Campus	0,818	0,272	0,219	0,053	81%	-0,599	-73,2%
Opérations Immobilières - PP2I	7,505	50,314	47,803	2,511	95%	40,297	536,9%
Op. pluri. d'investissement	3,737	5,525	5,139	0,386	93%	1,401	37,5%
TOTAL Opérations pluriannuelles	25,113	66,154	62,839	3,315	95%	37,726	150,2%

Au 31 décembre 2021, ce sont 3,31 M€ d'AE prévues qui n'ont pas été consommées sur des opérations pluriannuelles, soit un taux d'exécution de 95%.

Les engagements les plus importants ont été réalisés pour les opérations immobilières hors Campus. Les engagements se sont ainsi élevés à 47,80 M€, soit une augmentation de 40,30 M€ des engagements en investissement sur ces opérations par rapport à 2020. Les principaux engagements réalisés s'élèvent à :

- 24,12 M€ au titre du plan France Relance (incluant la rénovation passive du bâtiment D du Saulcy, de plusieurs bâtiments de l'IUT Nancy-Brabois et de l'IUT Henri Poincaré à Longwy et la rénovation énergétique du complexe sportif des Océanauts) pour une prévision faite au budget de 25,28 M€ ;
- 8,94 M€ au titre des travaux financés dans le cadre du CPER 2015-2020 (dont la rénovation intérieure de la Halle H2 de l'IUT de Metz et de l'aile « Est » du bâtiment D du Saulcy, ainsi que l'adaptation du bâtiment J du campus Carnot-Ravinelle), pour des prévisions d'engagement à hauteur de 9,77 M€ ;
- 7,36 M€ pour le DataCenter Mutualisé Lorrain (DCML), correspondant à la prévision réalisée ;
- 1,29 M€ pour la réhabilitation d'une halle technique visant la création de la plateforme CAB « Convergence-Alimentation Bioraffinerie » du LRGP sur le site de l'IUT Nancy-Brabois.

Pour les contrats de recherche, le taux d'exécution atteint 94%, avec 8,30 M€ d'AE d'investissement consommées, pour une prévision de 8,82 M€ faite au budget rectificatif. La baisse des AE d'investissement sur les contrats de recherche (-2,03 M€) par rapport à 2020 s'explique par la fin de la programmation des projets FEDER et CPER 2015-2020, pour lesquels la plupart des engagements ont été réalisés avant 2021.

Enfin, pour les autres opérations pluriannuelles d'investissement, les consommations se sont élevées à 5,14 M€ d'AE, pour des prévisions de 5,53 M€. Ainsi, c'est 0,39 M€ d'AE qui n'a pas été engagé.

En conclusion, il faut signaler que sans l'augmentation des consommations d'AE d'investissement sur les opérations pluriannuelles immobilières, les AE d'investissement sur projet seraient en baisse de 2,57 M€ en 2021, ce qui s'explique par l'approche du terme des projets CPER 2015-2020 et FEDER. Sur ces opérations, les AE d'investissement devraient repartir à la hausse sur les prochains exercices, portées par de nouveaux projets déjà notifiés (PACTE Compétences), ou qui le seront prochainement (CPER 2021-2027, FEDER).

1.3.3. Crédits de Paiement en investissement

Le montant des crédits de paiement d'investissement consommés au cours de l'exercice 2021 est de 35,50 M€ et représente 6% des CP consommés. Le taux d'exécution des CP d'investissement est de 92%, ce qui constitue un très bon taux pour des CP d'investissement. Ceci représente une surbudgétisation de 4,36 M€ au niveau de l'établissement.

Enveloppe d'Investissement CP (en M d'€)	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Enveloppe Recherche	10,268	10,482	8,558	1,924	82%	-1,710	-16,7%
Enveloppe hors Recherche	20,874	28,244	26,940	1,305	95%	6,066	29,1%
dont Fonctionnement courant	6,514	8,075	8,203	-0,127	102%	1,689	25,9%
dont Opérations pluriannuelles	14,360	20,169	18,737	1,432	93%	4,377	30,5%
TOTAL CP D'INVESTISSEMENT	31,142	38,726	35,498	3,229	92%	4,356	14,0%
<i>dont opérations pluriannuelles</i>	<i>24,628</i>	<i>30,651</i>	<i>27,295</i>	<i>3,356</i>	<i>89%</i>	<i>2,667</i>	<i>10,8%</i>

Si on compare les exercices 2020 et 2021, on peut noter une augmentation de presque 11% des consommations de CP d'investissement lors de l'exercice 2021. Ceci est la conséquence de dépenses importantes faites sur certaines opérations de travaux (DCML, CPER 2015-2020), et d'opérations immobilières plus nombreuses que par le passé, ce qui a été rendu possible par le renfort en personnel de la direction du patrimoine immobilier de l'Université.

Si on neutralise l'impact des opérations immobilières et Campus, les consommations de CP d'investissement sont stables entre 2020 et 2021, du fait de dépenses d'investissement courant en hausse, mais de dépenses d'investissement en baisse sur les projets pluriannuels hors immobilier. Cette baisse des CP d'investissement sur ces opérations pluriannuelles est le corollaire de la baisse des AE d'investissement constatée sur les projets en dehors de l'immobilier, qui résulte de l'approche du terme de nombreux projets financés par le biais des projets CPER ou européens.

Par rapport aux données du budget rectificatif, on constate que les consommations de CP pour des dépenses courantes d'investissement ont été légèrement plus importantes que ce qui avait été prévu au budget rectificatif. Ce sont 8,20 M€ de CP d'investissement qui ont été consommés pour des dépenses d'investissement courant, soit 0,13 M€ de plus que la budgétisation effectuée, et 1,69 M€ de plus que la consommation des CP d'investissement constatée en 2020. De la même manière que pour les AE, cela résulte de besoins nouveaux en investissement en 2021 en substitution de besoins moindres en fonctionnement, du fait notamment des restrictions imposées pendant la crise sanitaire.

Concernant les projets suivis sur des opérations pluriannuelles, on constate une sous-consommation de 3,36 M€ par rapport aux prévisions. Ce tableau permet de détailler les écarts et les taux d'exécution :

CP d'Investissement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Contrats de Recherche	10,268	10,482	8,558	1,924	82%	-1,710	-16,7%
Contrats de Formation Continue	0,529	0,266	0,164	0,101	62%	-0,365	-68,9%
Contrats d'enseignement	2,021	1,413	0,905	0,508	64%	-1,116	-55,2%
Opérations Plan Campus	3,535	2,063	2,017	0,046	98%	-1,518	-42,9%
Opérations Immobilières - PP2I	4,775	10,525	10,766	-0,241	102%	5,991	125,5%
Op. pluri. d'investissement	3,500	5,902	4,884	1,018	83%	1,384	39,5%
TOTAL Opérations pluriannuelles	24,628	30,651	27,295	3,356	89%	2,667	10,8%

Les CP sur opérations pluriannuelles représentent les 3/4 des dépenses d'investissement de 2021. Le taux d'exécution moyen en CP d'investissement sur les projets suivis de manière pluriannuelle atteint 89%, ce qui est un très bon taux. De la même manière que pour les AE d'investissement, les consommations de CP **les plus importantes se font sur les opérations immobilières**, mais dans une moindre mesure que les consommations d'AE, celles-ci ayant essentiellement un dénouement en CP sur les exercices 2022 et 2023, les engagements les plus importants ayant eu lieu en fin d'année.

Sur ces opérations immobilières, les consommations de CP se sont élevées à 10,77 M€ et sont dont de 0,24 M€ supérieures à la prévision. Ceci masque en réalité des écarts plus importants. Ainsi, les consommations de CP sur le DCML ont été supérieures de 0,75 M€ aux prévisions, en raison d'avances sur marché qui ont été versées en toute fin d'année. A l'inverse, les consommations de CP ont été moins importantes que prévu sur les projets CPER du Saulcy (0,24 M€ non consommé) et du site des Aiguillettes (0,21 M€ non consommé).

Pour les projets suivis sur l'enveloppe recherche, les consommations de CP se sont élevées à 8,55 M€, ce qui représente 1,92 M€ de CP d'investissement non consommés. Ainsi, 0,82 M€ n'a pas été consommé sur les projets de recherche subventionnés en raison d'une sous-consommation généralisée sur ces projets. 0,29 M€ de CP prévu sur les projets financés par prélèvement sur fonds de roulement n'a pas été consommé, et 0,32 M€ de CP d'investissement prévu sur les contrats de recherche conclus avec des partenaires publics ou privés est resté non consommé.

Pour les **autres opérations d'investissement**, les sous-consommations en CP d'investissement sont généralisées à plusieurs projets, le décalage entre les consommations d'AE et les CP ayant été plus important que budgété.

En conclusion, on constate une forte hausse des dépenses d'investissement, portée par les projets immobiliers (CPER, Plan de Relance, DCML). Celle-ci est très marquée au niveau de la consommation des AE (plus que doublée) ; l'impact sur les CP sera, quant à lui, beaucoup plus significatif sur les exercices à venir.

A contrario, les dépenses d'investissement faites sur projets financés hors immobilier sont en baisse, ce qui est partiellement compensé par des dépenses d'investissement autofinancées par les composantes (augmentation des dépenses financées par les ressources propres).

1.3.4. Autorisations d'Engagement en Fonctionnement

Le montant des autorisations d'engagement en fonctionnement consommées au cours de l'exercice 2021 est de 87,96 M€, dont 86,31 M€ pour le budget principal et 1,64 M€ pour la Fondation NIT. Cela représente 13% des engagements pris en 2021. Ceux-ci sont en augmentation de 4,7% par rapport à 2020 (+3,92 M€), et se situent dans la lignée des consommations sur les exercices ayant précédé la crise sanitaire (87 M€ en 2019).

Concernant la Fondation NIT, la consommation d'AE représente 82% des AE budgétées, pour s'établir à 1,65 M€, en augmentation de 1,13 M€ par rapport à 2020. Ceci s'explique par le fait que de nombreux reversements initialement prévus en 2020 ont pris du retard et ont été réalisés en 2021. A cela s'ajoute le fait que les reversements à effectuer ont été accélérés en fin d'année dans le cadre de la clôture extinctive de la Fondation NIT, avant son intégration dans la nouvelle fondation de coopération scientifique « ID+ Lorraine ».

La consommation des crédits d'AE en fonctionnement par budget et par enveloppe est retracée dans le tableau ci-après.

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Fondation	0,520	2,020	1,648	0,372	82%	1,127	216,7%
Budget Principal	83,520	89,736	86,313	3,422	96%	2,793	3,3%
Enveloppe Recherche	9,695	14,766	12,683	2,083	86%	2,988	30,8%
Enveloppe hors Recherche	73,826	74,970	73,630	1,339	98%	-0,195	-0,3%
dont Fonctionnement courant	61,325	58,219	58,111	0,108	100%	-3,214	-5,2%
dont Opérations pluriannuelles	12,501	16,751	15,519	1,232	93%	3,018	24,1%
TOTAL AE FONCTIONNEMENT	84,041	91,755	87,961	3,794	96%	3,920	4,7%
<i>dont opérations pluriannuelles</i>	<i>22,195</i>	<i>31,516</i>	<i>28,202</i>	<i>3,314</i>	<i>89%</i>	<i>6,006</i>	<i>27,1%</i>

Pour le budget principal, le montant des autorisations d'engagement en fonctionnement consommées au cours de l'exercice 2021 est de 87,96 M€. Le taux d'exécution des AE en fonctionnement est de 96 %. Au niveau du budget principal, ce sont 3,42 M€ d'AE qui n'ont pas fait l'objet d'engagement, dont 3,31 M€ correspondent à des engagements juridiques à venir sur des opérations pluriannuelles.

a) Les engagements des dépenses de fonctionnement courant du budget principal (hors opérations pluriannuelles)

En 2021, les engagements pour des dépenses de fonctionnement courant sont en baisse importante de 5% par rapport à 2020 à 3,21 M€. Ceci s'explique par le fait que les non dépenses réalisées sur certains postes de dépenses (missions et réceptions) ont conduit les entités à déprogrammer des crédits de fonctionnement au profit de dépenses d'investissement, alors que dans le même temps, les dépenses liées à la crise sanitaire ont été moins importantes en 2021 qu'en 2020 (à titre d'exemple, 2,1 M€ au titre des équipements de protection individuels en 2020, contre 0,86 M€ en 2021). En parallèle, il faut garder à l'esprit qu'en 2020 ont été engagés des contrats à portée pluriannuelle, tels les contrats de nettoyage, ou marché de performance, ce qui explique un niveau de consommation d'AE plus élevé sur l'exercice précédent.

Par rapport aux données du budget rectificatif, à la fin de l'année 2021, seul 0,11 M€ d'AE de fonctionnement n'a pas été consommé, ce qui traduit une prévision budgétaire conforme à l'exécution finale.

b) Les engagements des dépenses de fonctionnement sur opérations pluriannuelles

Concernant les opérations pluriannuelles, les consommations d'AE de fonctionnement s'élève à 28,20 M€. Celles-ci représentent 1/3 des engagements de l'année. Le taux d'exécution est de 89%. Le tableau ci-après détaille ces éléments par grande catégorie d'opération.

AE de Fonctionnement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Contrats de Recherche	9,695	14,766	12,683	2,083	86%	2,988	30,8%
Contrats de Formation Continue	1,080	0,938	0,741	0,197	79%	-0,340	-31,4%
Contrats d'enseignement	7,196	10,705	9,681	1,024	90%	2,485	34,5%
Opérations Plan Campus	2,599	3,458	3,250	0,208	94%	0,652	25,1%
Opérations Immobilières - PP2I	0,003	0,023	0,400	-0,377	1772%	0,397	ns
Op. pluri. d'investissement	1,624	1,626	1,447	0,179	89%	-0,177	-10,9%
TOTAL Opérations pluriannuelles	22,195	31,516	28,202	3,314	89%	6,006	27,1%

Par rapport au budget rectificatif, ce sont 3,31 M€ d'AE de fonctionnement prévus au budget des opérations pluriannuelles qui n'ont pas été engagés.

Les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 2,08 M€ d'AE de fonctionnement n'ont pas été consommés, et sur les contrats d'enseignements, où 1,03 M€ d'AE budgétés n'ont pas donné lieu à engagement. Ceci est dû à une sous-consommation généralisée des AE de fonctionnement prévues sur la plupart des opérations suivies de manière pluriannuelle.

Il faut signaler aussi l'écart qu'il peut exister sur les opérations immobilières, pour lesquelles 0,40 M€ d'AE de fonctionnement a été consommé en plus que prévu. Ceci s'explique par la requalification comptable de travaux de gros entretien-renouvellement en fonctionnement, plutôt qu'en investissement comme cela avait été prévu au budget rectificatif.

1.3.5. Crédits de Paiement en Fonctionnement

Le montant des crédits de paiement en fonctionnement consommés au cours de l'exercice 2021 est de 87,70 M€, soit 14% des CP. 85,76 M€ concernent le budget principal et 1,94 M€ la Fondation NIT. Il est en augmentation de 12% par rapport à 2020 (+9,3 M€).

Concernant la Fondation NIT, la consommation de CP s'élève à 96% des CP budgétés. Ces dépenses sont constituées quasiment exclusivement de versements à destination de composantes de l'Université. Ces consommations sont en très forte augmentation par rapport à 2020, année au cours de laquelle de nombreux versements avaient été initiés mais n'avaient pas abouti. Ceux-ci avaient alors été reprogrammés cette année, ce qui a été un premier facteur d'augmentation des versements. Le second facteur d'augmentation réside dans le fait que la Fondation a accéléré le versement de dons, pour solder certains engagements avant le transfert de son activité au profit de la fondation de coopération scientifique « ID+ Lorraine ».

La consommation des crédits de paiement en fonctionnement par budget et par enveloppe est retracée dans le tableau ci-après.

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Fondation	0,228	2,020	1,940	0,080	96%	1,711	749,6%
Budget Principal	78,153	89,025	85,764	3,261	96%	7,611	9,7%
Enveloppe Recherche	9,767	14,625	12,094	2,532	83%	2,327	23,8%
Enveloppe hors Recherche	68,386	74,400	73,670	0,730	99%	5,284	7,7%
dont Fonctionnement courant	56,028	58,499	59,871	-1,372	102%	3,843	6,9%
dont Opérations pluriannuelles	12,358	15,901	13,799	2,102	87%	1,441	11,7%
Total Budget agrégé	78,381	91,045	87,704	3,341	96%	9,322	11,9%
<i>dont opérations pluriannuelles</i>	<i>22,125</i>	<i>30,526</i>	<i>25,893</i>	<i>4,633</i>	<i>85%</i>	<i>3,768</i>	<i>17,0%</i>

Pour le budget principal, le montant des crédits de paiement de fonctionnement consommés au cours de l'exercice 2021 est de 85,76 M€, en augmentation de 7,6 M€ par rapport à 2020. Le taux d'exécution des CP de fonctionnement est de 96 %. Ainsi, au 31 décembre 2021, 3,26 M€ de CP budgétés n'ont pas été consommés.

Pour mettre en lumière les écarts par rapport aux prévisions et faire une comparaison entre 2020 et 2021, il convient d'analyser séparément les dépenses réalisées sur le budget de fonctionnement courant de celles réalisées sur les opérations pluriannuelles.

a) Les dépenses de fonctionnement courant du budget principal

Les consommations de CP sur les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 59,87 M€, soit un dépassement de la prévision de 1,37 M€. Ils représentent 70% des CP de fonctionnement courant de l'année. Ce montant est en augmentation de 3,84 M€ par rapport au compte financier de 2020, mais reste inférieur de plus de 2,2 M€ aux consommations de 2019. A la différence des AE qui peuvent plus fortement varier en fonction des engagements effectués, les consommations de CP permettent de mieux comparer les exercices entre eux.

Il est à noter que l'impossibilité de réaliser certaines dépenses de fonctionnement du fait des restrictions en vigueur a conduit les entités à effectuer des dépenses d'investissement, comme expliqué précédemment.

La consommation de CP de fonctionnement sur le budget de fonctionnement courant illustre le fait que bien les dépenses de fonctionnement ont été plus importantes en 2021 qu'en 2020, du fait de restrictions moins contraignantes, elles restent inférieures à celles connues avant la crise sanitaire. Ce sont les dépenses relatives aux déplacements, missions et réceptions, qui restent à un niveau bien moins important qu'en 2019, qui expliquent ces chiffres.

Enfin, on peut noter que les dépenses mutualisées relatives à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des bâtiments ont été plus importantes en 2021 (25,7 M€) qu'en 2019 (24,3 M€) et 2020 (21,5 M€). Par rapport à 2019, l'augmentation la plus importante concerne les dépenses de nettoyage (+22%), qui représentent plus de 5 M€ en 2021. Les dépenses de fluides sont revenues au même niveau que celui de 2019, soit 11 M€.

b) Les dépenses de fonctionnement sur projets pluriannuels

Concernant les dépenses sur projets pluriannuels, qui représentent 30% des CP, elles sont également en augmentation de près de 17% par rapport à 2020, pour s'élever à 25,89 M€ (+3,77 M€). Il s'agit d'une hausse importante des CP de fonctionnement, mais dans une moindre mesure que pour les AE (+6 M€), en raison du décalage temporel inhérent entre la consommation des AE et CP dû à des engagements réalisés en fin d'année.

A fin 2021, ce sont 4,63 M€ de CP de fonctionnement prévus sur les opérations pluriannuelles qui n'ont pas été consommés. Ceci est détaillé dans le tableau ci-dessous :

CP de Fonctionnement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2020	BR 2021	CF 2021	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 21 / 20	Variation en % CF 21 / 20
Contrats de Recherche	9,767	14,625	12,094	2,532	83%	2,327	23,8%
Contrats de Formation Continue	0,920	1,025	0,848	0,177	83%	-0,071	-7,8%
Contrats d'enseignement	6,681	10,090	8,273	1,817	82%	1,592	23,8%
Opérations Plan Campus	3,099	2,906	2,896	0,010	100%	-0,203	-6,6%
Opérations Immobilières - PP2I	0,006	0,025	0,396	-0,372	1617%	0,391	6894,0%
Op. pluri. d'investissement	1,653	1,855	1,386	0,469	75%	-0,267	-16,2%
TOTAL Opérations pluriannuelles	22,125	30,526	25,893	4,633	85%	3,768	17,0%

Par rapport aux données du budget rectificatif, de la même manière que pour les AE de fonctionnement, les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 2,53 M€ de CP de fonctionnement n'ont pas été consommés, et sur les contrats d'enseignements, où 1,82 M€ de CP budgétés n'ont pas donné lieu à engagement. Ceci est dû à une sous-consommation généralisée des CP de fonctionnement prévus sur la plupart des opérations suivies de manière pluriannuelle.

Enfin, il faut préciser que toutes les AE et CP non consommés des opérations pluriannuelles qui ne sont pas terminées au 31 décembre 2021 feront l'objet d'un report au premier budget rectificatif.

1.4. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie, calculé par différence, en soustrayant les consommations de CP aux recettes constatées sur l'exercice.

Ainsi, du fait de recettes encaissées (645,99 M€) bien supérieures aux décaissements (622,65 M€), le solde budgétaire de l'établissement est largement excédentaire de 23,33 M€ en 2021. Le tableau ci-dessous détaille le solde budgétaire de l'établissement selon le budget principal et le budget de la Fondation.

SOLDE BUDGETAIRE (en M d'€)	RECETTES	CP	SB au CF 2021	Rappel SB au BR 2021	Ecart CF / BR	Rappel SB au CF 2020	Ecart CF21 / CF20
FONDATION	1,315	1,940	-0,624	-0,893	0,268	0,805	-1,429
BUDGET PRINCIPAL	644,673	620,714	23,958	21,643	2,316	14,244	9,714
dont Fonctionnement courant	557,039	542,800	14,239	12,360	1,879	12,716	1,522
dont Opérations pluriannuelles	87,634	77,914	9,720	9,283	0,437	1,528	8,192
TOTAL BUDGET AGREGÉ	645,988	622,654	23,334	20,750	2,584	15,049	8,285

La Fondation contribue négativement au solde budgétaire pour 0,62 M€ compte-tenu du fait que les dépenses réalisées (conventions de reversement fléchées) ont été plus importantes que les encaissements de l'année. Ceci est le corollaire d'un solde budgétaire de la Fondation largement excédentaire en 2020 (+0,8M€), du fait de reversements n'ayant pas eu lieu sur ledit exercice, et ayant été reprogrammés en 2021. 2021 a été une année où les reversements de dons affectés ont été très importants, exercice au cours duquel l'équivalent de près de deux années de reversement a été effectué compte-tenu du retard accumulé en 2020, du fait de la crise sanitaire.

Le budget principal impacte positivement le solde budgétaire de l'établissement pour 23,96 M€. A noter que 1,52 M€ de ce solde est affecté à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt réalisé dans le cadre des opérations en Partenariat Public-Privé (PPP). Le solde budgétaire 2021 est impacté par le fonctionnement courant de l'établissement pour 14,23 M€, et par les opérations pluriannuelles pour 9,72 M€.

Par rapport à 2020, le solde budgétaire du budget principal a beaucoup augmenté (+9,71 M€) alors que celui-ci était déjà d'un niveau conséquent l'an passé (14,24 M€ en 2020). Celui-ci reste ainsi à un niveau élevé en raison de l'augmentation des recettes (+32,84 M), alors que dans le même temps, les dépenses augmentent mais de manière moins rapide (+23,12 M€) même si toutes les enveloppes de dépenses sont en augmentation (+11,15 M€ en personnel, +7,61 M€ en fonctionnement et +4,36 M€ en investissement).

La variation du solde budgétaire entre 2020 et 2021 permet de mettre une nouvelle fois l'accent sur le poids des opérations pluriannuelles dans la constitution de ce solde, car c'est sur ces dernières que l'essentiel de la variation porte (+8,19 M€ en 2021 par rapport à 2020).

Par rapport au budget rectificatif, le solde budgétaire était attendu en excédent de 21,64 M€ pour le budget principal. L'exécution est supérieure de 2,32 M€ au compte financier du fait d'une non-consommation de CP de 7,71 M€, alors que la non-réalisation de recettes est de 5,40 M€.

Par rapport à la prévision faite au budget rectificatif, la légère variation du solde budgétaire au compte financier résulte essentiellement du budget de fonctionnement courant, qui s'apprécie de 1,88 M€, dans la mesure où les recettes venant financer les dépenses courantes ont été supérieures aux prévisions de 3,36 M€, alors que ces mêmes dépenses courantes ont fait l'objet de décaissements de 1,48 M€ supérieurs aux prévisions.

La variation est moins marquée sur les opérations pluriannuelles, où le montant des recettes non encaissées (8,76 M€) est quasiment équivalent aux décaissements prévus mais non réalisés (9,20 M€). Les encaissements sont, pour rappel, plus importants que les décaissements, en raison notamment de la perception d'avances importantes sur certains projets (France Relance, CPER, Orion, Sirius), ce qui explique ce solde budgétaire excédentaire de 9,72 M€. Ce solde inclut l'excédent de financement permettant le remboursement de l'emprunt (1,52 M€) des opérations en PPP « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », traité en opération non budgétaire. A contrario, **le solde budgétaire excédentaire présenté sur les opérations pluriannuelles masque le recours par l'établissement à l'autofinancement sur un nombre important de projets, pour 11,6 M€ en 2021. Ainsi, l'apport de trésorerie apporté par les opérations pluriannuelles sur l'exercice 2021 est en réalité de 19,8 M€** (financement de l'emprunt exclu).

Il faut ici mettre en exergue le poids des opérations pluriannuelles dans le solde budgétaire de l'établissement. **Le solde budgétaire de celles-ci représente 9,72 M€, soit 40% du solde budgétaire du budget principal**, alors que les opérations pluriannuelles ne constituent que, respectivement, 13% des dépenses et 14% des recettes du budget principal. Les impacts budgétaires en AE, CP et recettes sont présentés dans le tableau 9. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-après selon la destination de l'opération.

Solde budgétaire sur Opérations Pluriannuelles"	RECETTES	CP	SB au CF 2021	SB au BR 2021	Ecart BR / CF
Contrats de Recherche	42,141	41,213	0,928	-0,248	1,176
<i>dont I-SITE LUE</i>	<i>8,372</i>	<i>8,683</i>	<i>-0,311</i>	<i>-2,120</i>	<i>1,809</i>
Contrats de Formation Continue	1,261	1,217	0,044	0,093	-0,050
Contrats d'enseignement	20,995	12,833	8,162	10,231	-2,069
Opérations Plan Campus	7,158	4,913	2,245	2,201	0,045
Opérations Immobilières - PP2I	9,946	11,162	-1,217	-2,049	0,832
Op. pluriannuelles d'investissement	6,133	6,575	-0,443	-0,945	0,503
TOTAL Opérations pluriannuelles	87,634	77,914	9,720	9,283	0,437
dont % sur recettes fléchées	67%	58%	136%		

Ce solde budgétaire excédentaire s'explique par la perception de nombreuses avances sur certains projets, alors que les dépenses n'auront lieu que sur les exercices suivants. Ces projets impactent ainsi directement le solde budgétaire, et il est possible de rappeler ceux ayant les impacts les plus importants :

- Les travaux financés sur le CPER 2015-2020, dont l'impact est de + 3 M€ sur le solde budgétaire, 2,51 M€ pour le site du Saulcy ;
- Les PIA SIRIUS et ORION qui ont un impact de près de 3 M€ sur le solde budgétaire, du fait de la perception des premiers versements ;
- Les avances versées par l'ARS pour la prise en charge des praticiens agréés-maîtres de stage des universités (PAMSU) pour 2,34 M€
- Le Plan de Relance volet immobilier qui impacte positivement le solde budgétaire pour +1,18 M€ ;
- Le versement d'avance pour le Master Mundus DENSYS pour 1,04 M€
- Les subventions de l'Université-Franco-Allemande pour le versement de bourses pour 0,94 M€.

L'année 2021 a également été marquée par le versement de soldes sur des projets terminés en 2021 ou avant et qui viennent également abonder le solde budgétaire comme :

- Le solde du FEDER pour les équipements de l'Hôpital Virtuel de Lorraine pour 2,75 M€ ;
- Le solde versé par la Région pour le projet PACTE Grandes écoles pour un impact de +1,21 M€

Enfin, pour d'autres projets, c'est l'établissement qui a été amené à faire les avances de trésorerie avant d'obtenir le remboursement de ces dépenses par le financeur, une fois celles-ci justifiées. Les montants les plus importants sur l'exercice 2021 concernent des projets FEDER (-1,02 M€ pour Regalor, -0,64 M€ pour Care, -0,9 M€ pour FireLight et 0,51 M€ pour Sonoma notamment).

2. L'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier (cf. tableau 4) présente l'équilibre financier qui permet de déterminer la variation prévisionnelle de trésorerie sur l'exercice. La variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais qui affectent la trésorerie. En effet, les opérations budgétaires ne sont pas les seules à affecter la caisse de l'établissement et le solde budgétaire représente un solde intermédiaire de trésorerie. Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement. Le tableau d'équilibre financier retrace donc les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire de l'établissement par l'excédent résultant des opérations de trésorerie.

2.1. Solde budgétaire

Le premier solde intermédiaire de trésorerie présente un excédent de 23,33 M€, soit une consolidation de 2,58 M€ par rapport au budget rectificatif pour le budget agrégé, ce qui a été exposé précédemment, et repris sous forme de synthèse ici.

La Fondation NIT présente un solde budgétaire déficitaire de 0,62 M€.

Le budget principal présente un solde budgétaire excédentaire de 23,96 M€ qui est constitué principalement des décalages de trésorerie (recettes supérieures perçues aux dépenses réalisées) des opérations pluriannuelles financées par nos partenaires pour 19,79 M€. L'exercice 2021 est marqué par les très importantes avances perçues par l'établissement pour ces projets pluriannuels immobiliers, de formation et de recherche.

Il contient également la dotation de l'Etat (1,52 M€) accordée pour le remboursement du capital du prêt effectué pour le financement des deux PPP.

Au 31 décembre 2021, le montant des excédents d'encaissement réalisés sur les opérations pluriannuelles s'élève à 53,51 M€, en progression de 16,65 M€ par rapport à 2020. Le montant des restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance par l'établissement se chiffre à 38,03 M€, en baisse de 3,14 M€ par rapport à 2020. Ainsi, ce sont 15,5 M€ de la trésorerie qui sont dits non disponibles car affectés par les financeurs à des projets pluriannuels.

2.2. Emprunt

Pour les deux PPP « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », le Conseil d'Administration de l'université a autorisé le Président le 20 septembre 2016 à contracter un emprunt auprès de la BEI pour financer par anticipation une partie de la redevance d'investissement due aux partenaires. Deux tirages ont été effectués en 2017 et 2018 pour un montant total de 44 M€ : 27,43 M€ sur l'opération « MIM-LEM3 » et 16,57 M€ sur l'opération « Biologie-Santé ». Ce capital emprunté auprès de la BEI est remboursé trimestriellement par l'Université.

Cette dotation constitue une recette budgétaire pour l'Université, suivie en recette fléchée, et est retracée dans les opérations pluriannuelles « Biologie-Santé » et « MIM-LEM3 ». La dotation de l'État correspondant au financement de l'investissement sur « MIM-LEM3 » s'élève à 1,34 M€, et à 1,58 M€ sur « Biologie-Santé ».

Si le remboursement de la redevance résiduelle d'investissement aux partenaires est une dépense budgétaire au sens de la GBCP, tel n'est pas le cas du remboursement du capital emprunté à la BEI. En effet, le remboursement de l'emprunt à la BEI est une opération non budgétaire au sens de la GBCP, qui est retracée dans le tableau 4 d'équilibre financier, dans la partie besoins, à la ligne remboursement d'emprunt. A titre d'information, il est à noter que le remboursement des intérêts est bien une dépense budgétaire, de fonctionnement, couverte par l'État par une dotation spécifique dans le cadre de la SCSP. **Par conséquent,**

une recette budgétaire de l'État vient couvrir une dépense non budgétaire de l'Université, ce qui impacte positivement le solde budgétaire de l'université pour la part de la dotation d'investissement de l'État venant financer le remboursement en capital à la BEI en 2021, soit 1,52 M€ (0,95 M€ sur « MIM-LEM3 » et 0,57 M€ sur « Biologie-Santé »).

En conclusion, il faut rappeler que le solde budgétaire n'est qu'un solde intermédiaire de trésorerie. Cette dernière ne sera au final impactée que par la seule redevance d'entretien maintenance (0,57 M€ en 2021) qui est à la charge de l'établissement.

À ces opérations qui figurent dans la ligne « remboursements et nouveaux emprunts » du tableau 4, il convient de préciser que des opérations de prêts sociaux effectués par l'établissement à ses personnels sont également comptabilisées ainsi que des dépôts et cautionnements dont l'impact sur la trésorerie est très marginal.

2.3. Opérations au nom et pour le compte de tiers

Ces opérations sont détaillées dans le tableau 5 des opérations pour le compte de tiers. Elles sont traitées en comptabilité générale en décaissement/encaissement uniquement en comptes de tiers, l'organisme ne disposant d'aucune marge de manœuvre décisionnelle.

Les opérations pour compte de tiers présentent un impact négatif de 2,46 M€ sur la trésorerie en 2021. Cette variation s'explique pour :

- - 0,25 M€ pour les dispositifs d'intervention pour le compte de tiers, dont la coordination de contrats subventionnés, pour lesquels l'université est coordinatrice et reverse les sommes perçues aux partenaires. Dans ce cadre, 1,03 M€ ont été reversés aux partenaires dans le projet H2020 AI-PROFICIENT). A l'inverse, les versements du MESRI pour les aides à la mobilité internationale présentent un solde excédentaire (0,53 M€) ;
- - 1 M€ pour la différence entre la TVA collectée pour le compte de l'Etat et la TVA déductible payée, dans la mesure où le dernier remboursement de TVA par l'Etat au titre du troisième trimestre 2021 n'a été encaissé qu'en 2022 ;
- - 1,21 M€ pour les autres opérations sur comptes de tiers. Ce solde négatif s'explique par le fait que le fait que le niveau des recettes non affectées en fin d'exercice 2021 est inférieur à celui de 2020, et résulte de l'important travail réalisé en fin d'année par l'agence comptable, qui a travaillé jusqu'au dernier jour de l'année pour rapprocher la quasi-totalité des recettes perçues au titre de l'exercice 2021. Ce travail de mise en qualité comptable entraîne donc un solde négatif sur cette ligne.

Pour l'ensemble de ces opérations dites non budgétaires, l'impact sur la trésorerie entraîne une diminution de celle-ci de 2,46 M€, alors que celle-ci était prévue en augmentation au budget rectificatif de 0,87 M€ au titre des opérations pour compte de tiers. Cet écart résulte de l'absence du dernier versement de la TVA par l'Etat en 2021, et par le solde négatif sur les autres opérations pour compte de tiers.

2.4. Variation de la trésorerie et trésorerie fléchée

La variation de trésorerie au 31 décembre 2021 est de +19,35 M€, soit une diminution de l'abondement attendu au budget rectificatif de seulement 0,15 M€. La prévision a ainsi été parfaitement respectée. La variation de trésorerie et les écarts par rapport à la prévision résultent des éléments décrits précédemment et synthétisés dans le tableau ci-après.

Opérations de Trésorerie (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart CF 21 – BR21
Solde Budgétaire	+ 20,750	+ 23,334	+ 2,584
Emprunt	- 1,524	- 1,524	-
Opérations pour compte de tiers	+ 0,275	- 2,459	- 2,735
Variation de la Trésorerie	+ 19,501	+ 19,350	- 0,151

On constate que la variation des opérations pour compte de tiers (-2,73 M€) compense en quasi-totalité la variation au niveau du solde budgétaire de 2,58 M€. Cela conduit à une variation de trésorerie sur l'exercice de 19,35 M€, inférieure de seulement 0,15 M€ aux prévisions faites au budget rectificatif.

Il faut ajouter que la trésorerie se décompose en trésorerie fléchée et en trésorerie non fléchée, composantes du solde budgétaire, auxquelles s'ajoutent l'emprunt et les opérations pour compte de tiers.

La différence entre la variation de la trésorerie et la variation de la trésorerie fléchée permet de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement (+) ou prélèvement (-). On constate que la trésorerie fléchée varie de 1,37 M€ par rapport à la prévision faite au budget rectificatif, alors que la trésorerie non fléchée augmente de 1,22 M€.

Variation de la Trésorerie (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart BR 21 - CF 21
Variation de la trésorerie fléchée	+ 14,627	+ 13,261	- 1,366
Variation de la trésorerie disponible	+ 4,874	+ 6,089	+ 1,215
Variation de la Trésorerie	+ 19,501	+ 19,350	- 0,151

Ceci s'explique par des dépenses moins importantes de 5,11 M€ que prévu sur des projets bénéficiant de recettes fléchées, alors que dans le même temps 6,48 M€ de recettes fléchées prévues au budget n'ont pas été encaissées.

Ces deux écarts se compensent et font que la trésorerie varie très peu au niveau global (-0,15 M€) par rapport à la prévision. Celle-ci a donc été abondée de 19,35 M€, ce qui est parfaitement conforme aux prévisions faites au budget rectificatif.

Le tableau 8 relatif aux opérations liées aux recettes fléchées indique le montant de la trésorerie fléchée au 1^{er} janvier 2022, qui est de 18 M€, une fois l'autofinancement apporté sur ces opérations ainsi que le remboursement de l'emprunt du PPP et la recette correspondante retraités.

A noter que toutes les opérations bénéficiant d'un financement affecté à un projet ne faisant pas l'objet d'un suivi en recettes fléchées (recettes supérieures à 0,1 M€), la trésorerie disponible ne peut être calculée par simple soustraction de la trésorerie fléchée.

3. La situation patrimoniale

Afin de donner une vision plus complète de la situation de l'établissement, il est important d'analyser les indicateurs principaux que sont le résultat, la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement. Ces indicateurs financiers sont repris dans le tableau 6 qui retrace la situation patrimoniale de l'établissement. Dans ce tableau, **le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale sont établis conformément au principe de constatation des droits et obligations régissant la comptabilité générale**. Ainsi, ils présentent les conséquences sur le résultat et la situation patrimoniale de l'organisme des opérations associées aux autorisations budgétaires en AE et CP ainsi qu'aux recettes, au même niveau de détail ou de regroupement que la présentation des dépenses et des recettes du tableau des autorisations budgétaires. Ils apportent une vision complémentaire au tableau des autorisations et du solde budgétaire quant à la situation de l'université.

3.1. Le résultat de l'exercice et la capacité d'autofinancement

Le compte de résultat présenté dans le tableau 6 permet de déterminer **le résultat prévisionnel agrégé de l'exercice 2021**. Celui-ci **se répartit entre le budget principal et la Fondation pour composer le budget de l'établissement**. Le résultat de l'exercice est détaillé par budget dans le tableau ci-après.

Résultat de l'exercice	BR 2021	CF 2021	Ecart CF 21 - BR 21	CF 2020	Ecart CF 21 - CF 20
Budget principal	3,979	16,870	12,891	12,930	3,940
Budget de la Fondation	0,026	-0,116	-0,142	0,008	-0,124
Budget de l'Etablissement	4,004	16,754	12,750	12,939	3,816

Le résultat 2021 de l'établissement est de 16,75 M€. Il est en augmentation de 3,82 M€ par rapport à 2020. Le résultat découle en quasi-totalité du budget principal (+16,87 M€) dès lors que le compte de résultat de la Fondation ne présente qu'un léger déficit (- 0,12 M€). Par rapport au budget rectificatif, le résultat de l'établissement est beaucoup plus élevé (+12,75 M€) que la prévision. Les variations constatées résultent des opérations réalisées au budget principal.

Pour la Fondation, le résultat est déficitaire de 0,12 M€, alors qu'il était prévu en très léger excédent (+0,03 M€) au budget 2021. Ce léger écart trouve son origine dans des charges de fonctionnement courant supérieures à la prévision, non compensées en totalité par la hausse des produits, ce qui a pour conséquence la dégradation du résultat.

Compte de résultat de la Fondation (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart CF21 - BR21	CF 2020	Ecart CF21 - CF20
Autres produits (+)	2,185	2,272	0,087	1,992	0,280
Charges de fonctionnement (-)	2,160	2,388	0,229	1,984	0,405
Résultat (Bénéfice : +)	+ 0,026	- 0,116	- 0,142	+ 0,008	- 0,124
Reports en fonds dédiés (+)	0,527	0,645	0,118	1,498	-0,853
Utilisations des fonds dédiés (-)	1,287	1,320	0,034	0,157	1,163
CAF (+) ou IAF (-)	- 0,734	- 0,791	- 0,057	+ 1,349	- 2,140

L'activité a progressé en 2021 puisque les montants des charges et des produits ont augmenté respectivement de 0,41 M€ et de 0,28 M€ par rapport à 2020 et s'établissent respectivement à 2,39 M€ et 2,27 M€. Il faut préciser que les produits correspondent pour plus de la moitié à l'utilisation de fonds dédiés

des années antérieures (1,32 M€), c'est-à-dire des reversements au profit de l'Université provenant de conventions signées avant 2021. Il faut noter en parallèle que les produits encaissables (conventions signées de l'année) sont en baisse de 0,88 M€ en 2021 par rapport à 2020. Ceci traduit le fait que si 2020 a été une année où de nombreuses conventions ont été conclues, mais avec peu de reversements, a contrario, 2021 est une année où le nombre de nouvelles conventions signées a été moins important, mais les reversements beaucoup plus nombreux (+1,26 M€ de charges décaissables).

La capacité d'autofinancement de la Fondation étant négative, c'est une insuffisance de financement de 0,79 M€ qui est constatée, ce qui est conforme à la prévision. Ceci est la conséquence de l'utilisation importante de fonds dédiés réalisée en 2021. Par rapport à 2020, elle est en baisse importante de 2,14 M€ du fait du faible nombre de reversements réalisé l'an passé, alors que dans le même temps, les produits constatés étaient très importants. Ceci a eu pour conséquence une hausse importante des reports en fonds dédiés en 2020, et donc une augmentation de la CAF, qui ont pour conséquence en 2021 une utilisation accrue des fonds dédiés, et donc une baisse mécanique de la CAF de la Fondation.

Il est à noter que la Fondation NIT cesse son activité à l'issue de l'exercice 2021, et les droits et obligations sont repris par la Fondation « ID+ Lorraine ».

Pour le budget principal, le résultat est excédentaire de 16,87 M€, niveau jamais atteint depuis la création de l'Université. Il est supérieur de près de 13 M€ à la prévision budgétaire (+12,89 M€) Par rapport à 2020, il est en augmentation de 3,94 M€. La capacité d'autofinancement est elle aussi en forte augmentation (+8,15 M€) pour s'établir à 34,84 M€, bien au-delà de la prévision attendue (+14,40 M€). Ces variations résultent des éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL	BR 2021	CF 2021	Ecart CF21 - BR21	CF 2020	Ecart CF21 - CF20
SCSP (+)	497,140	500,642	3,502	492,624	8,018
Fiscalité affectée (+)	3,771	3,771	0,000	3,686	0,085
Autres subventions (+)	43,203	50,512	7,310	43,483	7,029
Autres produits (+)	89,616	96,977	7,362	80,603	16,375
TOTAL PRODUITS	633,729	651,902	18,173	620,396	31,507
Charges de personnel (-)	492,826	493,160	0,334	481,742	11,418
Charges de fonctionnement (-)	136,925	141,872	4,947	125,723	16,149
TOTAL CHARGES	629,751	635,032	5,281	607,465	27,567
Résultat (Bénéfice : +)	+ 3,979	+ 16,870	+ 12,891	+ 12,930	+ 3,940
Produits issus de la CAF (-)	26,253	29,353	3,100	28,125	1,228
Charges issues de la CAF (+)	42,719	47,325	4,606	41,889	5,436
CAF (+) / IAF (-)	+ 20,444	+ 34,842	+ 14,398	+ 26,694	+ 8,148

3.1.1. Les charges du budget principal

a) La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier

Du côté des dépenses, les charges, qui s'élèvent à 635,03 M€, sont supérieures de 5,28 M€ par rapport à la prévision budgétaire, cette variation concerne principalement les charges non décaissables en fonctionnement qui sont supérieures aux prévisions faites au budget rectificatif de 4,61 M€. Le montant des charges de personnel (493,16 M€) et des charges de fonctionnement décaissables (94,55 M€) sont conformes à la prévision.

Pour les charges calculées, cette variation résulte de plusieurs éléments :

- **Pour 2,77 M€ de la dotation aux provisions pour risques et charges**, qui correspond, pour 1,63 M€, à des sommes en trop versées par l'ARS pour la prise en charge des cotisations sociales de la rémunération des PAMSU, ainsi qu'à une provision de 1,07 M€ pour des dossiers FEDER dont l'échéance est antérieure à 2020 et pour lesquels le reversement n'est pas réalisé à ce jour. Cette provision s'élève à 50 % des montants attendus et concerne sept projets pluriannuels. Le solde (0,07 M€) concerne la variation de la provision relative aux comptes épargne-temps (CET) pour leur part non monétisable (ce qui constitue un droit à congés) qui est imputée en provisions pour charges (charges de fonctionnement). Le montant des provisions passées au titre du CET non monétisable est désormais de 2,09 M€.
- **De l'augmentation de la dépréciation aux actifs circulants de 1,48 M€, traduisant le risque de perte probable sur des créances anciennes.** Cette hausse est principalement due à la comptabilisation d'une provision pour 2,37 M€ suite à la liquidation judiciaire de la société HYDROPTION, titulaire du marché de fourniture d'électricité de l'Etat.

b) La comparaison entre les données du compte financier 2021 et celles du compte financier 2020

Par rapport à l'exercice 2020, les charges sont en forte augmentation de 27,57 M€ (+4,5%). Cette augmentation provient essentiellement d'une augmentation des charges de fonctionnement hors personnel de 16,15 M€ (+12,8%), qui s'élèvent à 141,87 M€, conjuguée à une hausse des dépenses de personnel de 11,42 M€ (+2,4%) pour un total de 493,16 M€, hors versement transport et allocation logement (ces sommes étant comptabilisées en fonctionnement en comptabilité générale).

Concernant les charges de fonctionnement hors personnel du budget principal, il convient de distinguer les variations entre 2020 et 2021 sur les charges décaissables et non décaissables.

Les charges de fonctionnement décaissables, qui s'élèvent à 94,55 M€, sont en augmentation de 10,71 M€ par rapport à 2020, soit une augmentation de 12,8% par rapport à 2020. Si on compare ce chiffre avec 2019, année sans restriction due à la crise sanitaire, les charges de fonctionnement décaissables restent inférieures de 2,34 M€ en 2021 par rapport à 2019. Si l'exercice 2021 a permis la réalisation de davantage de dépenses de fonctionnement que l'exercice 2020, et à des niveaux supérieurs à ceux constatés en 2019, un poste de dépense est toujours très fortement impacté par la conjoncture. Ainsi, les frais de transports collectifs de personnes, d'inscription aux colloques, de déplacements, de missions et réceptions sont inférieurs de 6,6 M€ à ceux comptabilisés en 2019 (-60%).

Par rapport à 2020, la hausse des charges décaissables (+10,71 M€) est sensible sur de nombreux postes :

- Le montant des aides, bourses et subventions (9,1 M€) est en augmentation de 1,37 M€ (+1,26 M€ par rapport à 2019) ;
- Les dépenses relevant de l'entretien et de la réparation des biens mobiliers et immobiliers, des locations, des charges locatives et de sous-traitance (12,2 M€) sont en hausse de 1,55 M€ (stable par rapport à 2019 : +0,16 M€) ;
- Les dépenses relatives aux fluides (électricité, gaz, eau, ...) sont en hausse de 1,15 M€, dont 0,92 M€ pour le chauffage sur réseau, et s'élèvent à 11,2 M€ en 2021 (stable par rapport à 2019 : - 0,15 M€) ;
- Les mises à disposition de l'université de personnel et les rémunérations d'honoraires sont en progression de 1,07 M€ (+32%), les seules mises à disposition étant en augmentation de 0,94 M€ (+45%) et s'élèvent à 3 M€ (+0,86 M€ par rapport à 2019) ;
- Les dépenses relatives aux déplacements, missions et réceptions (4,8 M€) sont en hausse de 0,87 M€ en 2021, poste dont la consommation reste bien en deçà des exercices d'avant la crise sanitaire (-6,6 M€ par rapport à 2019) ;
- Les prestations de nettoyage sont en hausse de 0,53 M€ (+12%), pour s'élever à 5,05 M€ (+0,9 M€ par rapport à 2019) ;

- Les autres types de prestations de services extérieurs sont en hausse de 1,95 M€, et s'élèvent à 7,64 M€ (identique à 2019) ;
- Les annulations de produits comptabilisés sur les exercices antérieurs sont en hausse de 2 M€ en 2021 pour un total de 2,56 M€, dont 0,67 M€ correspondent à des annulations de titre ayant donné lieu à des remboursements des clients suite à des trop versés. Le solde de 1,89 M€ correspond majoritairement à des corrections d'écritures comptables suite à des erreurs d'imputation, ou plus marginalement à des dépenses justifiées mais rejetées par le financeur.

Concernant les charges non décaissables, celles-ci sont en augmentation de 5,44 M€ par rapport à 2020, pour s'élever en 2021 à 47,32 M€. Ces charges non décaissables correspondent essentiellement aux amortissements comptables des investissements, qui s'élèvent à 39,40 M€ en 2021. L'augmentation par rapport à 2020 provient :

- Des dotations aux dépréciations des actifs circulants qui augmentent de 2,64 M€, résultant d'une part de l'amélioration de la procédure relative aux poursuites comme indiqué au budget rectificatif, et surtout de l'inscription en provision de 2,37 M€, suite à la déclaration de créance effectuée auprès du liquidateur judiciaire de la société HYDROPTION. Cette provision est la contrepartie du produit de contentieux comptabilisé en 2021. Cette déclaration comprend le montant du « préjudice indemnitaire » correspondant à la différence entre les coûts réels qui seront facturés aux bénéficiaires par le fournisseur de secours et les titulaires des marchés de substitution notifiés par la direction des achats de l'Etat (DAE) et ceux qui auraient résulté des prises de positions très avantageuses qui avaient été sécurisées par elle auprès d'HYDROPTION dès 2019. Ce préjudice a été estimé par la DGFIP ;
- De la dotation aux dépréciations des actifs financiers, en augmentation de 1,07 M€ par rapport à 2020, de fait de la recapitalisation de la SATT SAYENS intervenue en mars 2021 ;
- Des dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, en progression de +1,06 M€, résultant des provisions passées pour les trop versés de l'ARS pour la prise en charge des PAMSU et pour des dossiers FEDER dont l'échéance est antérieure à 2020 et pour lesquels le reversement n'est pas réalisé à ce jour ;
- De la hausse de la dotation aux amortissements par rapport à 2020 (+0,66 M€).

Pour les charges de personnels, qui sont en augmentation de 11,42 M€ par rapport au compte financier de 2020, cette évolution est notamment due à :

- La hausse des rémunérations des personnels titulaires due au GVT pour 2,8 M€,
- L'augmentation du régime indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs pour 2,2 M€ et des BIATSS (IFSE, PPCR) pour 0,8 M€ ;
- L'augmentation de la rémunération des contractuels provenant principalement de l'augmentation des ETPT (+101), ainsi que celle issue de mesures indemnitaires (revalorisation des contrats doctoraux, revalorisation du SMIC, indemnité de précarité, ...) pour 2,1 M€ ;
- La hausse des heures complémentaires et des vacations d'enseignement pour 1,7 M€ ;
- L'augmentation des indemnités de jury et des vacations suite à la reprise de ces activités pour 0,7 M€ ;
- La régularisation de la part salariale et patronale de la pension civile due par l'Université pour des agents titularisés avec effet rétroactif pour 0,52 M€.
- Le solde correspond à la variation des charges à payer entre 2020 et 2021, qui s'élève à 0,6 M€, résultant principalement de la hausse des heures complémentaires et des vacations d'enseignement et du repyramidage à venir des enseignants-chercheurs prévu dans le cadre de la LPR.

3.1.2. Les produits du budget principal

a) La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier

Du côté des recettes, les produits s'élèvent à 651,90 M€ et sont supérieurs de 18,17 M€ à la prévision budgétaire. Cet important écart (+2,9%) entre la prévision et les données définitives est imputable à la variation constatée suite au complément de SCSP versé fin 2021, et non connu au budget rectificatif, à des subventions sous-estimées, et à des produits encaissables et non encaissables plus importants que prévus.

Ainsi, la SCSP est comptabilisée pour un montant de 500,64 M€, soit 3,50 M€ de plus que la prévision. Si l'augmentation de la SCSP 2021 suite à la notification définitive est en réalité supérieure de 4,42 M€ à la prévision faite en comptabilité budgétaire (cf. point 1.2.1), l'écart en comptabilité générale n'est que de 3,50 M€ car le versement complémentaire comprenait 0,92 M€ au titre du remboursement des charges salariales sur heures complémentaires en application de la Loi TEPA. Cette somme était attendue de l'Etat depuis 2011 et avait fait l'objet d'une provision pour dépréciation des actifs circulants en comptabilité générale par le passé. En 2021, elle fait donc l'objet d'une comptabilisation en reprise sur dépréciation des actifs circulants, et non en subvention de l'Etat.

Les subventions ont quant à elles été sous-estimées de 7,31 M€. Ceci provient de la sous-estimation du montant à comptabiliser en recettes de fonctionnement sur des projets européens (FEDER, Interreg, H2020). A noter que ces écarts ont été la plupart du temps budgétés en tant que subventions d'investissement. A titre d'exemple, les produits attendus pour les projets Hôpital Virtuel et Fire Light ont été sous-estimés respectivement de 0,67 M€ et de 0,84 M€, car budgétés en subvention d'investissement, et non de fonctionnement.

Enfin, les autres produits sont supérieurs de 7,36 M€ par rapport à la prévision. Ceci provient :

- Pour 4,26 M€ des produits encaissables dus à une sous-estimation des produits issus de contentieux suite à la liquidation judiciaire du fournisseur d'électricité HYDROPTION (2,34 M€), des produits attendus au titre de l'apprentissage et de la formation continue (0,96 M€), des reversements provenant de la Fondation (0,64 M€) et des mises à disposition de personnel (0,32 M€) ;
- Pour 3,10 M€ des produits non encaissables, ce qui comprend notamment le versement complémentaire de l'Etat de 0,92 M€ au titre du remboursement des charges salariales sur heures complémentaires en application de la Loi TEPA, les reprises sur dépréciation des actifs circulants pour 0,6 M suite aux règlements par les clients des créances sous contentieux, ainsi qu'à la sous-estimation pour 1,57 M€ de la reprise des financements rattachés à des actifs, suite à amortissement.

b) La comparaison entre les données du compte financier 2021 et celles du compte financier 2020

Par rapport à l'exercice 2020, les produits sont en augmentation de 31,5 M€, soit 5%. Ils se répartissent entre :

- **La SCSP 2021 définitive qui s'élève à 501,56 M€, mais est comptabilisée pour 500,64 M€ (+8 M€, soit +1,6%) en comptabilité générale** (cf. paragraphe précédent). Elle représente près de 77% des produits de l'exercice ;
- **Les subventions (hors SCSP) qui sont comptabilisées à hauteur de 50,51 M€, en augmentation de 7 M€ (+16%). Les subventions représentent 7,7% des produits de l'exercice.** La majorité des subventions appartient à la catégorie des subventions pluriannuelles avec condition d'octroi. Pour ces subventions, la comptabilisation en droits constatés s'effectue selon le mécanisme de rattachement des charges et des produits à l'exercice. **L'augmentation constatée porte principalement sur les subventions de l'Union Européenne qui sont en progression de 6,71 M€ par rapport à 2020 (+130%).** Ceci est le corollaire de la hausse des charges en fonctionnement et en investissement constatée sur les opérations pluriannuelles financées notamment par l'Union Européenne. A noter que selon les programmes de financement européen, le rattachement de la subvention est réalisé intégralement en fonctionnement

selon le modèle des coûts simplifiés, et non selon la nature des dépenses (fonctionnement ou investissement). C'est notamment le cas des financements des programmes H2020 ou FEDER dans le cadre des modalités du règlement Omnibus.

- **Les produits de la fiscalité affectée (CVEC), qui sont stables (+0,08 M€) et s'élèvent à 3,77 M€ (0,6%) ;**
- **Les autres produits qui sont en forte augmentation de 16,37 M€ (+20%), pour s'élever à 96,98 M€. Ce sont les produits encaissables qui connaissent la croissance la plus importante, en hausse de 29% (+15,15 M€), pour se monter à 67,62 M€. Ils représentent 10,4% des produits.** Les variations les plus importantes portent sur :
 - Les ressources issues des contrats d'apprentissage, qui représentent 19,25 M€ dont 60% sont issus des contrats gérés par notre CFA (11,77 M€, +137% par rapport à 2020). Ces recettes sont constatées en hausse de 13,8 M€. Toutefois, ce chiffre est à modérer car, en 2020, seules les recettes du CFA avaient été comptabilisées dans le nouveau compte comptable dédié. **Après retraitement, l'évolution des produits de l'apprentissage sont en augmentation effective de 10,36 M€ par rapport à 2020, ce qui représente une augmentation de 86%.** Cette hausse est la conséquence de la réforme du financement des formations en alternance et des aides allouées aux entreprises dans le cadre du plan de relance (cf. point 1.2.4). Cela a entraîné une augmentation de ces recettes du fait de l'instauration de « coût contrat » et de l'augmentation des étudiants sous contrat. Le nombre d'apprentis est passé de 2 257 en 2019-20, à 2 835 en 2020-21 et à 3 431 en 2021-2022, dont plus de 1 800 par l'intermédiaire du CFA de l'université.
 - **Les droits de scolarité et des redevances pour 1,8 M€ (+13%),** qui s'élèvent à 15,87 M€. Cette hausse provient de la mise en œuvre des droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires.
 - **Les produits de contentieux pour 2,44 M€,** dont 2,34 M€ correspondent au montant du « préjudice indemnitaire » faisant suite à la liquidation judiciaire du fournisseur HYDROPTION, titulaire de marché d'électricité de l'Etat. Compte-tenu de la très forte incertitude de recouvrement de ce produit, il a fait l'objet d'une provision pour dépréciation d'actifs circulants ;
 - Les études et prestations de recherche pour 0,7 M€ (+15%), pour un total identique à celui de 2019 (5,3 M€).
- **Les produits non encaissables comptabilisés à hauteur de 29,35 M€, en hausse de 1,23 M€,** du fait de des reprises de financement rattachés à des actifs, qui représentent 27,13 M€. Les reprises sur provisions pour risques et sur dépréciations d'actifs circulants en contrepartie des créances irrécouvrables comptabilisées sont de 2,12 M€. Les produits de cessions d'actifs sont stables et représentent 0,1 M€. **Les produits non encaissables représentent 4,5% des produits de l'exercice.**

Par rapport à 2020, les charges augmentent de 27,6 M€ (+4,5%). Cette augmentation provient des dépenses de personnel pour 11,4 M€ (+2,4%), des charges de fonctionnement décaissables pour 10,7 M€ (+12,8%), et non décaissables (dotations aux amortissements et provisions) pour 5,4 M€ (+13%).

Les produits sont quant à eux en hausse de 31,5 M€ (+5%). Cette augmentation résulte principalement de la SCSP (+8 M€), des subventions (+7 M€, principalement européennes), des recettes de l'apprentissage (+10,4 M€), des produits contentieux (+2,4 M€) et des droits de scolarité (+1,8 M€).

3.1.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit la capacité de l'établissement à financer ses besoins pérennes en investissement. Elle est portée en ressources du tableau de financement prévisionnel, matérialisant son caractère durable et permettant ainsi le financement d'acquisitions d'immobilisations ou le remboursement de l'emprunt.

La CAF de l'exercice 2021 est détaillée par budget dans le tableau qui suit.

CAF ou IAF de l'exercice (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart CF21 - BR21	CF 2020	Ecart CF21 - CF20
Budget principal	20,444	34,842	14,398	26,694	8,148
Budget de la Fondation	-0,734	-0,791	-0,057	1,349	-2,140
Budget de l'Etablissement	19,710	34,051	14,341	28,043	6,008

La capacité d'autofinancement pour l'exercice 2021 s'élève à 34,05 M€ pour le budget de l'établissement. Elle résulte du budget principal avec une CAF de 34,84 M€, et une insuffisance de financement de la Fondation pour 0,79 M€.

La Fondation présente une insuffisance d'autofinancement de 0,79 M€, inférieure de 0,06 M€ à la prévision, compte-tenu de charges de fonctionnement en augmentation, qui ont eu pour conséquence la constitution d'un résultat négatif. Par rapport à 2020, elle est en baisse de 2,14 M€ du fait de la forte baisse des engagements à réaliser sur dons affectés, et de la forte augmentation de l'utilisation des fonds dédiés, comme indiqué plus haut.

La CAF du budget principal est plus importante de 14,40 M€ par rapport à la prévision. Cet écart provient d'une part du résultat constaté, qui est lui-même supérieur de 12,89 M€ par rapport à la prévision et, d'autre part, du différentiel (1,51 M€) entre les écarts constatés sur les charges calculées (dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations d'actifs circulants, valeur nette comptable des actifs cédés) et les produits calculés (reprises sur provisions et dépréciations d'actifs, quotes-parts des subventions d'investissement et produits des cessions d'actifs), éléments qui ne font pas l'objet d'entrée ou de sortie de trésorerie.

Par rapport à l'exercice 2020, la CAF du budget principal est en hausse de 8,15 M€. Cette variation résulte :

- De l'augmentation du résultat du budget principal (+3,94 M€) ;
- De la différence entre l'augmentation des charges calculées (+5,44 M€) et des produits calculés (+1,23 M€).

Concernant le budget principal, on peut noter que le ratio ramenant la « quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs » à la « dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » est de 69%, traduisant ainsi le fait que **plus des deux tiers de nos investissements bénéficient d'un financement extérieur**. Ce chiffre est en augmentation de 3 points par rapport à 2020, et retrouve un niveau équivalent à celui de 2019.

De plus, on notera que, **pour le budget principal, le ratio rapportant la CAF aux produits encaissables est de 5,6% en 2021** (contre 4,5 % en 2020 et 2,3% en 2019). Ce ratio, dès lors qu'il est supérieur à 1, traduit notre capacité à dégager des ressources pendant l'exercice, qui nous permettent ainsi d'assurer le financement d'une partie de l'investissement de l'année.

L'augmentation de la CAF a permis de couvrir de nouvelles dépenses d'investissements, par la réaffectation de moyens à l'origine destinés au financement de charges de fonctionnement courante vers de l'investissement.

Par rapport à 2020, la CAF est en progression de 8,15 M€, cela provenant du fait que les produits encaissables (+30,28 M€) augmentent beaucoup plus vite que les charges décaissables (+22,13 M€).

Le montant de la CAF 2021 signifie que l'établissement a été en capacité de financer près de 35 M€ de dépenses d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, ce qui est un niveau très élevé.

3.2. Le tableau de financement et la variation du fonds de roulement

La variation du fonds de roulement découle de l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés (également appelé tableau de financement). En effet, la présentation en équilibre du tableau 6 (2^{ème} partie) est réalisée par la variation du fonds de roulement (apport au fonds de roulement ou diminution du fonds de roulement).

Au budget rectificatif 2021, une diminution du fonds de roulement de l'établissement de 5,47 M€ avait été votée. **La variation effective du fonds de roulement au 31 décembre 2021 est en augmentation de 14,92 M€, soit un important écart de 20,40 M€ par rapport à la prévision budgétaire.** La variation du fonds de roulement sur l'exercice 2021 de l'établissement provient essentiellement du budget principal pour 15,71 M€, auquel il faut ajouter une diminution du fonds de roulement de la Fondation pour 0,79 M€. La décomposition de la variation du fonds de roulement entre les différents budgets est détaillée dans le tableau suivant.

Variation du fonds de roulement (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart CF21 - BR21	CF 2020	Ecart CF21 - CF20
Budget principal	-4,739	15,714	20,452	4,987	10,726
Budget de la Fondation	-0,734	-0,791	-0,057	1,349	-2,140
Budget de l'Etablissement	-5,473	14,923	20,395	6,336	8,586

Concernant la Fondation NIT, son fonds de roulement est en baisse, comme cela avait été prévu au budget rectificatif, **cette baisse résultant du recours aux ressources non utilisées des exercices antérieurs** (cf. points précédents) pour **1,32 M€**.

Pour le budget principal, l'écart de 20,45 M€ avec la prévision constatée est dû :

- À l'amélioration de la capacité d'autofinancement de 14,40 M€ par rapport aux prévisions faites au budget rectificatif,
- À des **emplois d'investissement moins élevés** de 1,84 M€ que prévu. Cette diminution est le corollaire de la non réalisation des CP d'investissement dont les consommations étaient inférieures aux prévisions (cf. point 1.3.3) ;
- À **des ressources d'investissement plus importantes** que prévu de 4,22 M€,

Si l'amélioration du résultat et l'augmentation de la capacité d'autofinancement ont été développées plus haut, il faut ici s'intéresser à deux tendances qui semblent antinomiques, c'est-à-dire l'augmentation des ressources d'investissement couplée à une diminution des emplois d'investissement. En effet, en présence de dépenses d'investissement financées par un tiers, il est procédé au fur et à mesure de la réalisation des dépenses d'investissement à la constatation des ressources correspondantes, lorsque leur octroi est conditionné par la réalisation desdites dépenses. Dans la mesure où la majeure partie de notre investissement est financée, une diminution des emplois d'investissement devrait avoir pour conséquence une diminution des ressources correspondantes.

Ce phénomène s'explique pour plusieurs raisons, dont :

- La comptabilisation de ressources d'investissement sur le DCML provenant du projet LUE pérennisé pour 2,23 M€, non prévu au budget rectificatif. Comme cela a été expliqué au budget rectificatif, en l'absence de décision quant à la manière de comptabiliser les ressources provenant de LUE pérennisé, l'établissement a fait le choix de ne pas les prévoir comptablement au budget. Les commissaires aux comptes ont fait un retour à l'établissement début décembre sur la méthode de comptabilisation. Les intérêts provenant de la dotation non consommable sont considérés comme une subvention sans condition, acquise dès la notification des intérêts. Cette subvention doit toutefois être comptabilisée comme produit si elle vient financer des dépenses de fonctionnement, et comme ressource si elle vient financer des dépenses d'investissement. **Le comité exécutif de LUE a décidé, en fin d'année, de faire supporter une partie des surcoûts de l'opération DCML via ces**

intérêts. Ainsi, 2,23 M€ ont été affectés à ce projet, et sont comptabilisés sans que les dépenses correspondantes n'aient été réalisées à ce jour. Ceci augmente ainsi d'autant les ressources d'investissement au compte financier. En revanche, la subvention ayant été comptabilisée au titre de l'exercice 2021, il n'y aura pas de contrepartie en financement de l'actif de la dotation non consommable pour les dépenses réalisées sur le DCML les exercices suivants, ce qui entraînera un prélèvement sur fonds de roulement ;

- La comptabilisation pour la totalité de la subvention des financements France Relance afférents aux opérations de rénovation énergétique à gain rapide pour 1,05 M€, cela ayant été assimilé à une subvention sans condition. Aucune dépense n'avait été prévue en parallèle, ce qui fait ainsi augmenter d'autant les financements de l'actif ;
- L'omission de la recapitalisation de la SATT pour 1,07 M€.

Pour le budget principal, la variation du fonds de roulement sur l'exercice 2021 est de +15,71 M€ par rapport à 2020. Celle-ci est la résultante :

- **De l'impact des PPP**, qui se traduit par le remboursement du capital du prêt contracté auprès de la BEI et du résiduel d'investissement payé trimestriellement aux partenaires des bâtiments pour les opérations « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », **pour un impact négatif de 2,93 M€ ;**
- **D'un apport au fonds de roulement de 18,64 M€, traduisant ainsi le fait qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser entièrement la CAF pour financer l'investissement en 2021.**

En 2021, l'établissement n'a donc pas utilisé son fonds de roulement pour financer son investissement, contrairement aux prévisions faites au budget rectificatif. Cela est dû à des produits (y compris subventions) nettement supérieurs aux prévisions, ce qui s'est traduit par une augmentation de la CAF de l'établissement. Cette variation a permis le redéploiement des ressources non utilisées vers le financement de l'investissement.

C'est en raison de ressources d'investissement plus importantes et à des dépenses d'investissement en légère baisse que l'établissement voit son taux de financement de ses actifs par des subventions d'investissement augmenter par rapport au budget rectificatif (39%) et à 2020 (36%) pour atteindre 53%. Ceci est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Tableau de financement du Budget Principal (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart CF21 – BR21	CF 2020	Ecart CF21 – CF20
Capacité d'autofinancement (+)	20,444	34,842	14,398	26,694	8,148
Financement de l'actif - autres ressources (+)	14,069	18,285	4,216	10,736	7,549
Dépenses d'Investissement (-)	36,318	34,477	-1,841	29,548	4,929
Augmentation des dettes financières (+)	0,009	0,000	-0,009	0,003	-0,003
Remboursement des dettes financières (-)	2,943	2,936	-0,006	2,897	0,039
Fonds de roulement (Apport : + / Prélèvement : -)	-4,739	15,714	20,452	4,987	10,726

Sur l'exercice 2021, 53% des dépenses d'investissement ont été financées directement par une subvention. Il est à noter que sans la comptabilisation des ressources sur l'I-SITE LUE et France Relance, ce taux serait de 41%, soit un taux proche de ce qui avait été prévu au budget rectificatif.

Par rapport au compte financier 2020, les dépenses d'investissement sont en augmentation de 4,93 M€ (+ 17%). Cette augmentation fait écho à l'augmentation des CP d'investissement telle que décrite au point 1.3.3, tant pour les dépenses courantes d'investissement que sur les opérations pluriannuelles, en particulier sur les opérations de travaux.

Compte-tenu des éléments exposés précédemment, le fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2021 s'élève désormais à 180,03 M€, dont 1,95 M€ pour la Fondation. Il est en hausse de 14,92 M€. Cependant une part importante de ce fonds de roulement est dite non mobilisable puisqu'elle correspond à la comptabilisation de la subvention de l'Etat pour le financement de la redevance d'investissement des bâtiments « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé » en PPP et de la dette financière (remboursement du capital) liée à l'emprunt. Au cours des 21 prochaines années, l'établissement financera, par prélèvement sur fonds de roulement, la redevance résiduelle d'investissement et le remboursement du capital. Toutefois, ces sommes ne figurent pas actuellement dans la trésorerie de l'établissement car elles feront l'objet d'un versement annuel par l'Etat. **À fin 2021, la part du fonds de roulement liée aux PPP est de 73,41 M€, soit 45,47 M€ pour « Biologie-Santé » et 27,94 M€ pour « MIM-LEM3 ». Ainsi, le niveau du fonds de roulement du budget principal hors PPP s'élève à 104,67 M€ à fin 2021.**

Le ratio prudentiel du budget principal, qui rapporte (en jours) les charges de fonctionnement (et de personnel) décaissables au montant du fonds de roulement au 31 décembre 2021, est de 109 jours. Toutefois, il convient de calculer ce ratio en neutralisant l'impact des PPP sur le fonds de roulement. Celui-ci est alors ramené à 64 jours. Cela signifie que le fonds de roulement permettrait de couvrir 64 jours de dépenses de fonctionnement, ce qui reste très élevé, le seuil d'alerte étant fixé à 15 jours.

Par rapport à 2020, le fonds de roulement est abondé de 15,71 M€ (18,64 M€ financement des PPP déduit) du fait de l'augmentation constatée de la CAF.

Le montant de la CAF 2021 signifie que l'établissement a été en capacité de financer près de 35 M€ de dépenses d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, ce qui est un niveau très élevé. La CAF aurait permis de financer 100% des investissements de l'année (34,48 M€).

Toutefois les subventions et ressources comptabilisées (18,29 M€) permettent d'assurer plus de 50% du financement de l'investissement 2021. Ces chiffres sont à nuancer car 3,3 M€ de ces subventions, destinées à des opérations immobilières (DCML et Plan de Relance), n'ont pas d'investissement en contrepartie sur l'exercice et ont donc alimenté le fonds de roulement.

3.3. La variation du besoin en fonds de roulement et la Trésorerie

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est un indicateur important. Il représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité de l'établissement. Le BFR d'une université est structurellement négatif parce que les encaissements précèdent globalement les décaissements au niveau agrégé de l'Université, c'est-à-dire que l'on encaisse plus vite que l'on ne dépense. Cependant, l'Université de Lorraine a la particularité de présenter un besoin en fonds de roulement positif du fait de l'inscription de la dette de l'Etat au titre des PPP, qui vient augmenter le fonds de roulement, et le besoin en fonds de roulement.

Pour la Fondation NIT, le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2021 est en baisse de 0,13 M€ par rapport à 2020. Les éléments de variations du BFR et de la trésorerie sont retracés dans le tableau ci-après.

Fondation NIT (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart CF21- BR21	CF 2020	Ecart CF21 - CF20
Fonds de roulement	2,009	1,952	-0,057	2,743	-0,791
Besoin en Fonds de roulement	1,309	1,203	-0,106	1,331	-0,128
Trésorerie	0,700	0,750	0,050	1,413	-0,663

Le BFR de la Fondation varie relativement peu entre le compte financier de 2020 et 2021, les principales variations ayant lieu sur le niveau du fonds de roulement et de la trésorerie, en baisse de 0,66 M€ en 2021 du fait d'un nombre de reversement très important cette année, en raison des retards pris l'an passé.

Pour le budget principal de l'Université, le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2021 est en baisse de 4,30 M€ par rapport à 2020, pour s'établir à 63,43 M€ alors qu'il était prévu à 42,78 M€ au budget rectificatif, soit un écart de 20,65 M€. Les éléments de variations du BFR et de la trésorerie sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Budget principal (en M€)	BR 2021	CF 2021	Ecart CF21- BR21	CF 2020	Ecart CF21 - CF20
Fonds de roulement	157,627	178,080	20,452	162,366	15,714
Besoin en Fonds de roulement	42,781	63,434	20,653	67,734	-4,300
Trésorerie	114,846	114,646	-0,200	94,632	20,013

Par rapport au budget rectificatif, le BFR est en forte variation, et se trouve de 20,65 M€ plus élevé que ce qui avait été prévu au budget rectificatif. Cette augmentation est en partie le corollaire de l'augmentation du fonds de roulement dans des proportions similaires.

En effet, une partie des sommes encaissées en 2021 avaient été prévues comptablement comme des avances au budget rectificatif (comme le titre de LUE pour le DCML, ou les versements France Relance). Ces sommes venaient ainsi alimenter le BFR au budget rectificatif, et passent finalement au fonds de roulement en 2021, dans la mesure où celles-ci ont fait l'objet d'une comptabilisation en ressources d'investissement.

Par ailleurs, il faut relever qu'au budget rectificatif, le versement d'autres avances importantes avait été prévu (par exemple Erasmus Mundus GENIAL pour 1,7 M€, Projet PACTE Compétences pour 2 M€). Les avances sur subventions avec condition d'octroi n'étant pas titrées, celles-ci viennent augmenter le besoin en fonds de roulement. En l'espèce, ces versements n'ont pas eu lieu en 2021, mais ont été compensés en trésorerie par des recettes plus importantes, notamment en formation continue et apprentissage, qui sont quant à elles des recettes qui sont en tout ou partie comptabilisées dès la signature du contrat de formation. Celles-ci passent ainsi au fonds de roulement. Ce phénomène explique ici les variations qui peuvent exister entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

La diminution du BFR entre 2020 et 2021 est de 4,3 M€ et s'explique par le fait que le passif circulant (+10,92 M€) a progressé plus rapidement que l'actif circulant (+6,62 M€).

Il est à noter que, comme chaque année, le besoin en fonds de roulement est diminué du versement par l'Etat des crédits correspondant aux emplois d'investissement qu'il finance dans le cadre des PPP, soit 2,93 M€. Pour le reste de la diminution du besoin en fonds de roulement, celle-ci a pour origine la perception d'importantes avances sur 2021 (Travaux CPER, ORION, SIRIUS, DENSYS).

Du côté de l'actif circulant, l'augmentation constatée provient des créances clients (+5,2 M€) et des avances et acomptes versés sur commandes (+1,34 M€) dans le cadre notamment des marchés de travaux passés au cours du dernier trimestre 2021 (Plan France Relance et CPER). Concernant la hausse des créances clients, il faut noter que celle-ci provient pour 3,31 M€ de l'augmentation des créances douteuses ou litigieuses dont le corollaire est l'augmentation des dépréciations des actifs circulants (+2,64 M€), dès qu'apparaît un risque de perte probable.

Concernant le passif circulant, la forte augmentation constatée (+10,92 M€) résulte de la hausse des avances et acomptes reçus de la part des financeurs (+9,28 M€) et, dans une moindre mesure, de l'augmentation des dettes fournisseurs (+1,84 M€) qui correspondent aux variations des charges à payer de fonctionnement (+1,23 M€) et de personnel (+0,61 M€). Cette hausse est minorée du fait de la baisse des autres dettes financières (-1,19 M€), due en partie à la diminution du compte d'attente (-0,74 M€). **A noter que les avances**

reçues correspondent aux recettes encaissées sur des opérations pluriannuelles et pour lesquelles les opérations de dépenses et de justification n'ont pas encore eu lieu, et viennent dans ce cas (justification non réalisée) en contrepartie des créances détenues sur des entités publiques.

En 2021, la diminution du BFR du budget principal est de 4,3 M€ et s'explique par la forte augmentation des avances reçues de 9,3 M€, minorée principalement par la hausse des créances clients de 5,2 M€, dont 3,3 M€ de créances douteuses ou litigieuses.

Par rapport à 2020, suite à l'augmentation de fonds de roulement de 15,7 M€ et à la diminution du BFR de 4,3 M€, la trésorerie du budget principal est en hausse de 20 M€ pour s'établir à 114,65 M€ au 31 décembre 2021 (hors Fondation).

3.4. Les restes à payer et les restes à engager

Les AE et les CP permettent d'analyser la soutenabilité du budget d'un point de vue annuel et pluriannuel, en matérialisant le début et la fin de la chaîne financière en dépense, au moyen notamment des restes à payer, qui correspondent aux AE consommées (engagements juridiques pris) et non soldées par un paiement.

Le montant au 31 décembre 2021 des restes à payer est de 121,5 M€, alors que le budget rectificatif prévoyait un niveau final de restes à payer de 122,96 M€. **Au cours de l'exercice 2021, les restes à payer ont donc augmenté de 36,75 M€.** Cette forte augmentation s'explique par les engagements très importants ayant eu lieu en fin d'année 2021, concernant les marchés de travaux passés dans le cadre des financements France Relance et CPER, qui ont impliqué une forte consommation d'AE dont les dénouements en CP auront lieu sur les exercices ultérieurs.

Ainsi, sur les 121,5 M€ de restes à payer, 91 M€ proviennent des opérations pluriannuelles (75%), dont 36,4 M€ sont issus des engagements pris dans le cadre des deux PPP (30% des restes à payer).

Si on projette l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, au vu de la programmation en cours, **il est attendu un prélèvement de la trésorerie de 64,3 M€** au cours des prochaines années. Ce montant correspond à la différence entre les avances perçues par l'établissement dans le cadre de ces opérations et pour lesquelles il va devoir réaliser des dépenses (53,5 M€) et les dépenses déjà réalisées et pour lesquelles l'établissement est en attente d'un reversement (38 M€). Il comprend également les engagements pris en matière de financement sur fonds propres d'opérations d'investissements (PP2I, programme pluriannuel d'investissement en soutien direct aux activités de recherche et de formation, ...). Fin 2021, les restes à payer sur les opérations pluriannuelles autofinancées sont de 11,9 M€ et le montant des engagements budgétés sur autofinancement est de 37 M€. **Ainsi les engagements sur ces opérations pluriannuelles autofinancées sont de près de 49 M€, en augmentation de plus de 11 M€ par rapport à 2020.**

Enfin, le niveau des charges à payer (11,8 M€) parmi les restes à payer est relativement faible puisqu'elles représentent 10% des restes à payer. Cela indique que, malgré un niveau de restes à payer important, il n'y a pas de risques importants de décaissements de trésorerie à venir.

Fin 2021, Le montant des restes à payer est de 121,5 M€, en hausse de 36,75 M€.

Les charges à payer sont de 11,8 M€, soit 10% des restes à payer.

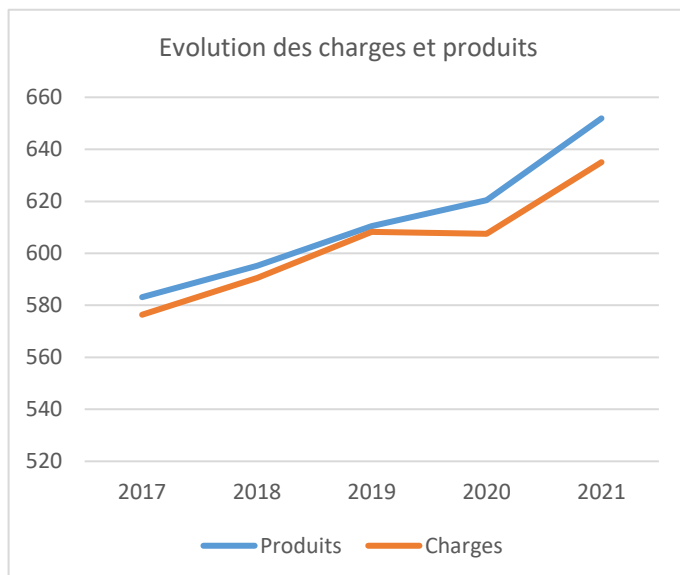
Les décalages de trésorerie sur opérations pluriannuelles sont de 15,5 M€ (avances de nos financeurs)

Les engagements pris et à venir sur les opérations pluriannuelles autofinancées sont de près de 49 M€.

3.5. Faits saillants et soutenabilité budgétaire à moyen terme

Comme l'an passé, l'un des éléments importants à souligner au compte financier est le niveau très important du résultat en 2021, qui s'élève à 16,9 M€ pour le budget principal, pour une capacité d'autofinancement de 34,8 M€, ce qui constitue des niveaux inédits et exceptionnels.

Tout ceci est la conséquence de la hausse constatée au niveau des produits (+31,5 M€ par rapport à 2020, et + 41,4 M€ par rapport à 2019), plus importante que la hausse des charges (+27,6 M€ par rapport à 2020, + 26,8 M€ par rapport à 2019).



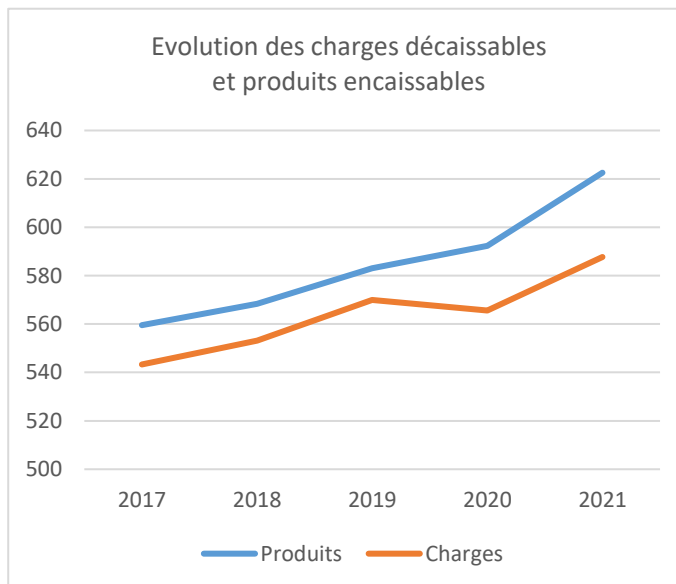
En analysant l'augmentation des charges et des produits, on constate qu'avant la crise sanitaire, les charges augmentaient plus vite que les produits. La crise sanitaire de 2020 a conduit à une baisse importante des charges, alors que la courbe des produits a continué à suivre le même coefficient directeur. En 2021, les charges ont beaucoup augmenté, mais les produits restent bien supérieurs, ce qui conduit à ce résultat fortement excédentaire.

C'est bien la hausse importante des produits, et notamment ceux résultant de l'activité de l'établissement hors subventions (+15,1 M€ de produits encaissables en 2021 par rapport à 2020) qui est la principale raison à ce résultat excédentaire.

En conséquence, la capacité d'auto-financement est également en forte hausse (+8,1 M€), en raison de charges décaissables en moins forte progression (+22,1 M€) que les subventions et autres produits encaissables (+30,3 M€).

L'écart est encore plus marqué que sur le précédent graphique dans la mesure où les charges issues de la CAF (amortissements, provisions) augmentent plus vite que les produits non encaissables.

Comme expliqué au point 3.1.1, le niveau des charges de fonctionnement décaissables de 2019 n'est pas atteint, alors que les produits continuent leur progression, poussés par l'activité de l'établissement (apprentissage notamment).



En 2021, l'établissement a de surcroît maintenu un niveau important d'investissement (34,5 M€), supérieur à 2019 (33,9 M€), dont plus de la moitié (53%) bénéficie de financements de nos partenaires (Etat et opérateurs, UE, Région et collectivités territoriales, notamment).

A noter que le nouveau modèle économique mis en place par l'établissement en 2019 génère deux effets distincts mais expliquant pour partie ce résultat exceptionnel. Ainsi, une partie des hausses constatées cette année seront reversées les années suivantes aux composantes sous forme de dotation (c'est le cas notamment des droits d'inscription et de l'apprentissage). De plus, on constate que de nombreuses composantes ont

utilisé les marges que l'augmentation des ressources et la baisse des charges de fonctionnement (missions et réceptions) a constituée pour autofinancer des opérations pluriannuelles d'investissement ou cofinancer des projets pluriannuels. Ces deux modalités ont pour effet de décaler l'impact de l'utilisation de ces ressources dans le temps, d'où l'abondement constaté du fonds de roulement.

De plus, et de manière plus marginale, la contribution aux frais de gestion de l'établissement générée par ces nouvelles ressources, qui a pour objet de participer à la couverture des charges de fonctionnement globales (entretien et maintenance et exploitation des bâtiments notamment) de l'établissement, sera sollicitée auprès des entités générant ces ressources dans trois ans. Cela leur permet ainsi de bénéficier intégralement de ces marges de fonctionnement.

L'établissement a ainsi pu couvrir le financement de son GVT (2,8 M€ en 2021) cette année, ainsi que les augmentations de dépenses d'entretien et d'exploitation de ses bâtiments du fait des économies générées sur d'autres postes de dépenses. Toutefois, cela s'est opéré sans que l'allocation des moyens réalisés ne soit en concordance. De manière très simplifiée, nous pouvons considérer que le GVT de l'exercice a été financé par les moyens octroyés par l'Etat et qui n'ont pas donné lieu à de dépenses sur l'exercice (moyens obtenus dans le cadre du DSG, soutien à la trajectoire financière, mesures LPR financées et dont la mise en œuvre sera effective en 2022), moyens qui ne sont pas intégrés à la dotation socle de 2022, contrairement au GVT qui fait désormais partie de notre socle de masse salariale.

Au niveau des autres indicateurs, on peut signaler que le rapport des produits encaissables hors SCSP sur le total des produits encaissables qui permet l'appréciation du niveau d'autonomie financière est de 20%, ce qui se situe bien au-dessus du seuil de vigilance qui s'élève à 15%. Pour l'appréciation de la rigidité du budget, le rapport calculant les charges de personnels sur les produits encaissables se situe à 79%, ce qui est également en-deçà du seuil de vigilance qui est fixé à 82%. Tout ceci traduit que la trajectoire financière de l'établissement ne présente pas de risque fort sur la soutenabilité du budget de l'établissement.

Concernant l'augmentation de la trésorerie de 20 M€ en 2021, et comme cela a été indiqué au budget rectificatif, elle doit s'apprécier au regard du budget initial 2022, qui est en miroir de l'exercice 2021 avec une diminution annoncée du fonds de roulement de 19,5 M€, et des dépenses de personnels, de fonctionnement, et d'investissement (notamment immobilier) en hausse.

Enfin, au 31 décembre 2021, la trésorerie (114,65 M€) de l'établissement (hors Fondation NIT) permet de couvrir 70 jours de charges décaissables de fonctionnement, le seuil de vigilance étant fixé à 30 jours. Si on projette l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, au vu de la programmation en cours, il est attendu un prélèvement de la trésorerie de 64,3 M€ au cours des prochaines années. Une fois déduits les restes à réaliser sur opérations pluriannuelles, la trésorerie resterait suffisante pour couvrir 31 jours de charges de fonctionnement, ce qui reste supérieur au seuil de vigilance.

Compte-tenu du fait que le niveau de trésorerie est conforme à ce qui avait été prévu au budget rectificatif, le bilan est ainsi identique à celui qui avait pu être fait à ce moment-là, à savoir qu'il n'existe à ce jour aucun risque d'insolvabilité pour l'établissement. Néanmoins, pour pouvoir continuer à rester maîtres de ses dépenses, et pouvoir décider de réaliser les investissements nécessaires (matériel formation, recherche ou immobilier), l'établissement devra s'assurer de continuer à maîtriser ses dépenses courantes de fonctionnement, qui, pour certains postes, connaissent des augmentations très importantes (GVT, entretien des bâtiments) masquées à ce jour par les non-dépenses engendrées par la crise sanitaire, ou à faire évoluer son modèle économique afin de réorienter certaines de ces ressources vers la couverture de ces dépenses.